



Rapport financier semestriel au 30 juin 2026

Sommaire

1.	Personnes responsables	3
1.1.	Attestation du responsable du rapport financier semestriel.....	3
1.2.	Responsables du contrôle des comptes.....	3
2.	Rapport d'activité	4
2.1.	Atos Group au premier semestre 2026.....	4
2.2.	Revue opérationnelle	6
2.3.	Perspectives financières	13
2.4.	Facteurs de risques.....	14
2.5.	Litiges et réclamations.....	16
2.6.	Parties liées	21
3.	États financiers.....	22
3.1.	Revue financière	22
3.2.	Tableau de flux de trésorerie et endettement net retraité	27
3.3.	États financiers consolidés résumés semestriels	32
3.4.	Notes aux états financiers consolidés résumés semestriels	41
3.5.	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2026 pour la période du 1 ^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026	65
4.	Répartition du capital	66
5.	Annexes.....	69
5.1.	Contacts.....	69
5.2.	Calendrier financier prévisionnel	69
5.3.	Table des matières détaillée	70

1. Personnes responsables

1.1. Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 22 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Courbevoie, le 30 juillet 2026

Philippe Salle

Président-directeur général d'Atos Group

1.2. Responsables du contrôle des comptes

Nomination et expiration des mandats

Commissaires aux comptes

BDO Paris – Eric Picarle et Arnaud Tonnet

Nommé par l'assemblée générale annuelle le 22 mai 2026

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031

Forvis Mazars SA – Simon Beillevaire et Bruno Pouget

Nommé par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Pontoise le 19 décembre 2024, puis nommé par l'assemblée générale annuelle le 13 juin 2025

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030

2. Rapport d'activité

2.1. Atos Group au premier semestre 2026

Au cours du premier semestre 2026, le groupe a publié de nouvelles mises à jour à destination des marchés.

En janvier 2026 :

- Le 31 janvier 2026, Atos a finalisé la cession d'Ideal GRP à MAIT Group, conformément à l'accord contraignant de vente annoncé le 18 décembre 2025. Ideal GRP est un intégrateur de systèmes de gestion du cycle de vie des produits, et partenaire des solutions Platinum Siemens Digital Industries Software, actif en Finlande, en Suède, en Norvège, au Danemark et en Estonie.

En février 2026 :

- Le 24 février 2026, Atos Group a finalisé la cession de sa participation de 50 % dans la coentreprise Athea à son partenaire Thales.

En mars 2026 :

- Le 31 mars 2026, Atos Group a finalisé la vente de son activité Advanced Computing (Bull) à l'État français (pour plus d'informations sur la valeur d'entreprise et les compléments de prix conditionnels, se référer à la **Note 1** des états financiers, en section **3**). Le Groupe avait précédemment annoncé avoir signé un contrat d'achat d'actions le 31 juillet 2025, faisant suite à la réception d'une offre ferme.

En avril 2026 :

- Le 30 avril, Atos Group a finalisé la cession de ses activités en Amérique du Sud à Semantix, un acteur brésilien de référence dans les domaines de la data, de l'analytique et de l'intelligence artificielle, conformément à l'accord engageant signé le 26 décembre 2025. Le périmètre cédé comprend les activités du Groupe au Brésil, en Argentine, au Chili, en Colombie, en Uruguay et au Pérou.

En mai 2026 :

- Le 12 mai 2026, Atos Group a annoncé le succès de son offre de 950 millions d'euros d'obligations senior garanties à taux fixe à échéance 2031 et de 300 millions d'euros d'obligations senior garanties à taux variable à échéance 2031 pour un montant total en principal de 1 250 millions d'euros. Les obligations ont été notées B+ par S&P et BB- par Fitch. L'offre a suscité un intérêt marqué de la part d'un grand nombre d'investisseurs institutionnels de premier plan, se traduisant par une forte sursouscription.

L'annonce, faite par Atos Group le 6 mai 2026, indiquait l'intention du Groupe d'utiliser le produit de l'émission ainsi qu'une partie de sa trésorerie disponible afin de financer le remboursement intégral et prioritaire de son contrat de crédit à terme 1L, y compris les intérêts courus en numéraire et en PIK y afférents, financer l'offre de rachat ou le remboursement de ses obligations 1L, y compris les intérêts courus en numéraire et en PIK y afférents ainsi que, le cas échéant, toute potentielle prime de remboursement applicable, et régler les frais et dépenses liés au refinancement.

Le 24 juin 2026, Atos Group a confirmé avoir intégralement et prioritairement remboursé sa facilité de prêt à terme 1L, y compris les intérêts en numéraire et les intérêts PIK courus, et avoir lancé une offre de rachat de ses obligations 1L.

Le Groupe a procédé au remboursement anticipé volontaire du solde des obligations 1L, le 6 juillet 2026 (voir les note 13 « Événements postérieurs à la date de clôture » de la section 3.4).

- Le 20 mai 2026, Atos a interjeté appel devant la Cour d'appel des Etats-Unis du deuxième circuit à l'encontre du jugement final révisé rendu le 29 avril 2026, par lequel le tribunal américain du district Sud de New York a condamné Atos et sa filiale Syntel à verser 297,9 millions de dollars américains (environ 255,7 millions d'euros) à TriZetto, conformément à sa décision préalable rendue le 27 mars 2026. En effet, Syntel avait été condamné à verser 236,9 millions de dollars américains ainsi que des intérêts sur les dommages compensatoires (s'ajoutant aux 236,9 millions de dollars américains), au taux légal de l'Etat de New York de 9 %, qui courent à compter du 9 janvier 2018 (pour plus d'informations, se référer à la **Note 12** des états financiers, en section **3**).
- Le 22 mai 2026 l'assemblée générale annuelle mixte des actionnaires d'Atos Group portant sur l'approbation des comptes de l'exercice 2025 s'est réunie au siège social de la société sous la présidence de Philippe Salle, président-directeur général. Les actionnaires ont approuvé l'ensemble des résolutions soumises au vote. L'assemblée générale a notamment approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025, ainsi que les résolutions suivantes :
 - Recomposition du conseil d'administration suite à l'expiration du mandat de Farès Louis, administrateur représentant les salariés, et de Mandy Metten, censeure, Christian Jil devient le nouvel administrateur représentant les salariés, désigné conformément aux dispositions légales et statutaires.
 - Recomposition des comités du conseil d'administration prenant en compte sa composition renouvelée.
 - Changement de la dénomination sociale qui devient « Atos Group », en lieu et place de « Atos SE ». Cette évolution aligne la dénomination sociale avec la marque « Atos Group » adoptée depuis le Capital Markets Day du 14 mai 2025, offrant une identité unifiée pour l'ensemble des communications du Groupe.
- Le 29 mai 2026, Atos Group a mis à disposition de ses prêteurs des informations conformément à la documentation de financement et à la clause de révision du plan de sauvegarde.

2.2. Revue opérationnelle

2.2.1. Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants, ainsi qu'à périmètre constant

Pour l'analyse de la performance du Groupe, le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle du premier semestre 2026 sont comparés au chiffre d'affaires et à la marge opérationnelle du premier semestre 2025 à périmètre et taux de change constants. La réconciliation entre le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle du premier semestre 2025 publiés, et le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle du premier semestre 2025 à périmètre et taux de change constants est présentée ci-dessous, par Strategic Business Unit (SBU) et par géographie pour la SBU Atos.

Chiffre d'affaires S1 2025 <i>En millions d'euros</i>	S1 2025 publié	Retraite- ment	S1 2025 retraité	Transferts internes	Effets de périmètre	Effets taux de change	S1 2025 périmètre actuel
Atos	3 603	-6	3 597	0	-68	-74	3 456
Allemagne, Autriche et Europe centrale	767	0	767	-3	-4	1	761
Amérique du Nord	695	-6	689	3	-1	-45	645
France	591	0	591	0	0	0	591
Royaume-Uni et Irlande	583	0	583	0	0	-17	565
Marchés internationaux	561	0	561	0	-59	-12	490
BNN (Benelux, pays nordiques)	402	0	402	0	-3	0	399
GDC	5	0	5	0	0	-1	4
Eviden	417	0	417	0	-265	-6	146
Global Structures	0	0	0	0	24	0	24
Total Groupe	4 020	-6	4 014	0	-308	-80	3 626

*: au taux de change moyens à juin 2026 du périmètre actuel

Marge opérationnelle S1 2025 <i>En millions d'euros</i>	S1 2025 publié	Retrai- tement	S1 2025 retraité	Transferts internes	Effets de périmètre	Effets taux de change	S1 2025 périmètre actuel
Atos	204	-9	195	-2	-1	-8	183
Allemagne, Autriche et Europe centrale	1	-1	-1	0	0	0	0
Amérique du Nord	70	0	69	-2	2	-5	65
France	12	2	14	0	0	0	14
Royaume-Uni et Irlande	50	-5	45	0	0	-1	44
Marchés internationaux	46	-5	41	0	-2	-2	37
BNN (Benelux, pays nordiques)	23	0	23	0	-1	0	22
GDC	2	0	2	0	0	0	2
Eviden	-33	0	-33	2	38	0	6
Global Structures	-57	2	-56	0	-2	1	-57
Total Groupe	113	-8	106	0	35	-8	133

*: au taux de change moyens à juin 2026 du périmètre actuel

Le retraitement reflète un changement de méthodologie de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les effets de périmètre se sont élevés à -8 millions d'euros pour le chiffre d'affaires. Ils sont principalement liés à la cession des activités de calcul avancé (Advanced Computing), d'Ideal GRP, des activités en Amérique du Sud, ainsi que de deux entités non significatives.

Les effets de change ont eu un impact négatif de -80 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et de -8 millions d'euros sur la marge opérationnelle. Ils proviennent principalement de la dépréciation du dollar américain, de la livre sterling et de la roupie indienne

2.2.2. Chiffre d'affaires du T1 2025 à périmètre constant et réconciliation des taux de change, ainsi qu'au périmètre actuel

Pour l'analyse de la performance du Groupe, le chiffre d'affaires du premier trimestre 2026 est comparé au chiffre d'affaires du premier trimestre 2025 à périmètre et taux de change constants.

La réconciliation entre le chiffre d'affaires publié pour le premier trimestre de 2025 avec le chiffre d'affaires du premier trimestre de 2025 à périmètre et taux de changes constants est présentée ci-dessous, par segment :

Chiffres d'affaires T1 2025 <i>En € millions d'euros</i>	T1 2025 publié	Retrai- ement	T1 2025 retraité	Transferts internes	Effets de périmètre	Effets taux de change	T1 2025 périmètre actuel*
Atos	1 861	-1	1 859	0	-35	-61	1 763
Allemagne, Autriche et Europe centrale	385	0	385	-1	-3	1	382
Amérique du Nord	370	-1	369	1	-1	-38	332
France	304	0	304	0	0	0	304
Royaume-Uni et Irlande	302	0	302	0	0	-11	291
Marchés internationaux	290	0	290	0	-28	-13	249
BNN (Benelux, pays nordiques)	206	0	206	0	-3	0	203
GDC	2	0	2	0	0	0	2
Eviden	208	0	208	0	-126	-6	75
Global Structures	0	0	0	0	14	0	14
Total Groupe	2 068	-1	2 067	0	-147	-68	1 852

*: au taux de change moyens de mars 2026 et au périmètre actuel.

2.2.3. Chiffre d'affaires du T2 2025 à périmètre constant et réconciliation des taux de change ainsi qu'au périmètre actuel

Pour l'analyse de la performance du Groupe, le chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2026 est comparé au chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2025 à périmètre et taux de change constants.

La réconciliation entre le chiffre d'affaires publié pour le deuxième trimestre de 2025 avec le chiffre d'affaires du deuxième trimestre de 2025 à périmètre et taux de changes constants est présentée ci-dessous, par segment :

Chiffres d'affaires T2 2025 <i>En € millions d'euros</i>	T2 2025 publié	Retrai- ement	T2 2025 retraité	Transferts internes	Effets de périmètre	Effets taux de change	T2 2025 périmètre actuel*
Atos	1 742	-4	1 738	0	-33	-12	1 693
Allemagne, Autriche et Europe centrale	382	0	382	-1	-2	0	379
Amérique du Nord	324	-4	320	2	-1	-8	313
France	287	0	287	0	0	0	287
Royaume-Uni et Irlande	280	0	280	0	0	-6	274
Marchés internationaux	271	0	271	0	-30	1	241
BNN (Benelux, pays nordiques)	196	0	196	0	0	0	196
GDC	2	0	2	0	0	0	2
Eviden	210	0	210	0	-139	0	71
Global Structures	0	0	0	0	10	0	10
Total Groupe	1 952	-4	1 948	0	-161	-12	1 774

*: au taux de change moyens à juin 2026 du périmètre actuel.

2.2.4. Performance du premier semestre (S1) 2026 par segment

Données publiées

Au premier semestre 2026, Atos Group a enregistré un chiffre d'affaires de 3 410 millions d'euros et une marge opérationnelle de 169 millions d'euros, contre respectivement 4 020 millions d'euros et 113 millions d'euros au premier semestre 2025, reflétant les effets de périmètre (liés aux cessions de Bull, Ideal GRP et des activités en Amérique du Sud), ainsi que la performance sous-jacente du périmètre actuel détaillée ci-après.

À titre de référence, la réconciliation entre les résultats publiés du premier semestre 2026 et ceux du périmètre actuel est la suivante :

En millions d'euros	S1 2026 chiffre d'affaires publié	Effets de périmètre	S1 2026 chiffre d'affaires périmètre actuel*	S1 2026 marge publiée	Effets de périmètre	S1 2026 marge périmètre actuel*
Atos	3 183	-41	3 142	214	-6	208
Allemagne, Autriche et Europe centrale	679	0	679	29	0	29
Amérique du Nord	493	0	493	44	0	44
France	546	0	546	13	0	13
Royaume-Uni et Irlande	606	0	606	63	0	63
Marchés internationaux	486	-40	445	34	-6	28
BNN (Benelux, pays nordiques)	370	-1	369	15	0	15
GDC	3	0	3	16	0	16
Eviden	227	-72	155	-19	18	-1
Global Structures	0	7	7	-25	8	-17
Total Groupe	3 410	-106	3 304	169	20	190

*: au taux de change moyens à juin 2026 du périmètre actuel.

Au périmètre actuel

Les informations présentées ci-dessous excluent les activités Bull, Ideal GRP et les opérations en Amérique du Sud sur l'ensemble des périodes présentées, conformément aux objectifs annuels du Groupe.

Sur le premier semestre, **le chiffre d'affaires du Groupe s'est établi à 3 304 millions d'euros** au périmètre actuel. La *Strategic Business Unit* Atos a réalisé un chiffre d'affaires de 3 142 millions d'euros, en baisse organique de -9,1 % par rapport au premier semestre 2025. Le chiffre d'affaires de la *Strategic Business Unit* Eviden a progressé de +6,1 % sur un an pour atteindre 155 millions d'euros.

La performance du deuxième trimestre traduit une **amélioration séquentielle marquée** tant pour Atos que pour Eviden, avec une croissance organique qui s'est établie à -6,3 %, contre -11,3 % au premier trimestre.

La marge opérationnelle du Groupe s'est élevée à 190 millions d'euros au premier semestre 2026, soit 5,7 % du chiffre d'affaires (contre 3,7 % au premier semestre 2025), en hausse de 57 millions d'euros sur un an malgré une baisse organique de 321 millions d'euros du chiffre d'affaires au périmètre actuel. Cette performance illustre les bénéfices des mesures de réduction des coûts mises en œuvre depuis le début de l'année dans le cadre du plan de transformation Genesis.

<i>En millions d'euros</i>	Chiffre d'affaires S1 2026 Périètre actuel	Chiffre d'affaires S1 2025 Périètre actuel	Variation organique* Périètre actuel	Marge op. S1 2026 Périètre actuel	Marge op. S1 2025 Périètre actuel	Marge op. S1 2026 Périètre actuel (%)	Variation organique* Périètre actuel (pts)
Atos	3 142	3 456	-9,1%	208	183	6,6%	+1,3
Allemagne, Autriche et Europe centrale	679	761	-10,8%	29	0	4,3%	+4,3
Amérique du Nord	493	645	-23,6%	44	65	8,9%	-1,2
France	546	591	-7,5%	13	14	2,4%	-
Royaume-Uni et Irlande	606	565	+7,1%	63	44	10,4%	+2,7
Marchés internationaux	445	490	-9,1%	28	37	6,3%	-1,3
BNN (Benelux, pays nordiques)	369	399	-7,5%	15	22	3,9%	-1,5
GDC	3	4	N/A	16	2	N/A	N/A
Eviden	155	146	6,1%	-1	6	-0,7%	-5,1
Global Structures	7	24	N/A	-17	-57	N/A	N/A
Total Groupe	3 304	3 626	-8,9%	190	133	5,7%	+2,1

*: à périmètre constant et taux de change moyens de juin 2026

Le chiffre d'affaires d'Atos - Allemagne, Autriche et Europe centrale au périmètre actuel s'est élevé à 679 millions d'euros au premier semestre 2026, soit une baisse organique de -10,8 % par rapport au premier semestre 2025, induisant une amélioration séquentielle de la tendance de croissance organique, passée de -13 % au premier trimestre 2026 à -9 % au deuxième trimestre 2026. Cette baisse s'explique principalement par la réduction maîtrisée de contrats à faible rentabilité ainsi que par la moindre activité chez certains grands clients ayant mis en place des stratégies d'internalisation. Cet effet a été partiellement compensé par le succès des actions de fertilisation commerciale et de ventes croisées auprès des clients existants.

La marge opérationnelle au périmètre actuel s'est améliorée de +4,3 points sur un an malgré la baisse du chiffre d'affaires, grâce aux bénéfices des initiatives de réduction des coûts et d'amélioration de la productivité menées dans le cadre du programme Genesis.

Le chiffre d'affaires d'Atos - Amérique du Nord au périmètre actuel a atteint 493 millions d'euros au premier semestre 2026, soit une baisse organique de -23,6 % par rapport au premier semestre 2025. La tendance s'est néanmoins améliorée de +7 points d'un trimestre à l'autre, la croissance organique se montant à -20 % au deuxième trimestre 2026, soutenue par un book-to-bill de 115 %. Cette baisse est principalement due à la sortie de contrats à faible rentabilité ainsi qu'à des réductions de périmètre chez certains clients existants. Si les revenus se sont stabilisés depuis le début de l'année et que des signes de reprise apparaissent avec la montée en charge de nouveaux projets, l'activité ne bénéficie pas encore pleinement de l'amélioration de la dynamique commerciale et de l'augmentation du pipeline d'opportunités.

La marge opérationnelle à périmètre constant a diminué de -1,2 point par rapport au S1 2025, sous l'effet de l'impact significatif de la baisse du chiffre d'affaires, partiellement compensé par les actions d'optimisation des marges déjà mises en œuvre dans le cadre de Genesis.

Le chiffre d'affaires d'Atos - France a atteint 546 millions d'euros au premier semestre 2026 au périmètre actuel, en baisse organique de -7,5 % par rapport au premier semestre 2025. La tendance de croissance organique s'est améliorée d'un trimestre à l'autre, passant de -9 % au premier trimestre 2026 à -5 % au deuxième trimestre 2026. Cette évolution est essentiellement liée à une forte exposition au secteur public, dont l'activité était atone depuis le début de l'exercice, même si une nette reprise de l'activité commerciale a été observée à la fin du deuxième trimestre.

La marge opérationnelle au périmètre actuel est restée stable sur un an malgré la baisse des revenus, l'impact du recul de l'activité ayant été compensé par les bénéfices des initiatives de réduction des coûts.

Le chiffre d'affaires d'Atos - Royaume-Uni et Irlande au périmètre actuel a atteint 606 millions d'euros au premier semestre 2026, en croissance organique de +7,1 % sur un an, avec une accélération séquentielle portant la croissance organique à 9 % au deuxième trimestre 2026. Cette performance a été soutenue par une adoption accrue des offres auprès des clients existants, notamment dans le secteur public, ainsi que par de nouveaux revenus créateurs de valeur générés auprès de clients existants, en particulier dans les services financiers.

La marge opérationnelle au périmètre actuel s'est améliorée de +2,7 points sur un an pour atteindre 10,4 %, grâce à la bonne exécution des nouveaux contrats et à l'augmentation des volumes chez les clients existants.

Le chiffre d'affaires d'Atos - Marchés internationaux a reculé de -9,1 % de façon organique au premier semestre 2026 au périmètre actuel, pour atteindre 445 millions d'euros. La tendance s'est améliorée séquentiellement, passant de -12 % au premier trimestre 2026 à -6 % au deuxième trimestre 2026. Ce repli est principalement attribuable à la réduction progressive de contrats en Asie-Pacifique (principalement chez un client) et en Suisse. Cet effet a été partiellement compensé par des évolutions positives en Ibérie, en Europe du Sud-Est, au Moyen-Orient et en Turquie, qui ont enregistré une croissance organique modeste sur le semestre.

La marge opérationnelle au périmètre actuel a diminué de -1,3 point par rapport au premier semestre 2025, sous l'effet de l'impact significatif de la baisse du chiffre d'affaires, partiellement compensé par les actions d'optimisation des marges menées dans le cadre de Genesis.

Le chiffre d'affaires d'Atos - BNN (Benelux et Pays nordiques) a atteint 369 millions d'euros au premier semestre 2026 au périmètre actuel, en baisse organique de -7,5 % par rapport au premier semestre 2025. La tendance de croissance organique s'est améliorée de -10 % au premier trimestre 2026 à -5 % au deuxième trimestre 2026. La baisse provient principalement des sorties maîtrisées de contrats à faible rentabilité et de réductions d'activité chez des clients existants. Cette attrition a été partiellement compensée par la hausse de l'activité auprès de clients existants.

La marge opérationnelle au périmètre actuel a diminué de -1,5 point par rapport au premier semestre 2025, sous l'effet combiné de la baisse du chiffre d'affaires et d'une augmentation des dépenses de R&D. Ces éléments ont été partiellement compensés par la sortie de contrats peu rentables, les gains de productivité et les effets positifs des mesures de réduction des coûts.

Le chiffre d'affaires d'Eviden au périmètre actuel s'est élevé à 155 millions d'euros au premier semestre 2026, en croissance organique de +6,1 % sur un an, reflétant une forte accélération de la croissance organique, passée de -2 % au premier trimestre 2026 à +14 % au deuxième trimestre 2026. Cette croissance a principalement été portée par les activités de défense, la génération de revenus supplémentaires auprès de comptes existants et la conquête de nouveaux clients. Cet effet a été partiellement neutralisé par un ralentissement au Moyen-Orient lié à la guerre en Iran, alors que des signes positifs de développement de l'activité ont été observés dans d'autres régions, notamment en Asie et aux États-Unis.

La marge opérationnelle au périmètre actuel a diminué de -5,1 points, pour atteindre -1 million d'euros, sous l'effet d'un changement de méthodologie d'allocation des coûts globaux, d'une évolution défavorable du mix d'activité et de la poursuite des investissements en R&D.

Les coûts des Global Structures au périmètre actuel ont été ramenés à -17 millions d'euros au premier semestre 2026, contre -57 millions d'euros au premier semestre 2025, grâce à l'évolution de la méthodologie d'allocation des coûts globaux et aux bénéfices des initiatives de réduction des coûts du programme Genesis.

2.2.5. Activité commerciale

Depuis 2025, le Groupe a procédé à une réorganisation complète de son organisation commerciale afin de renforcer l'efficacité, d'accroître les responsabilités et d'améliorer les performances commerciales. Les premiers bénéfices étaient déjà visibles, notamment en termes de productivité et de qualité du pipeline commercial.

2.2.5.1. Prises de commandes

Les prises de commandes ont atteint 1,5 milliard d'euros au deuxième trimestre 2026 (2,9 milliards d'euros au premier semestre), principalement portées par la croissance enregistrée sur un an en France, au Royaume-Uni et Irlande, dans les Marchés Internationaux et dans la SBU Eviden. Les principaux contrats signés au cours du deuxième trimestre comprennent :

- Plusieurs gains de contrats dans le secteur de la défense publique, notamment avec un ministère asiatique de la Défense (dans les activités Vision IA), et le ministère néerlandais de la Défense, principalement dans les domaines de la cybersécurité ainsi que des activités de conseil d'Atos Amplify ;
- Obtention d'un contrat avec un acteur majeur du secteur de l'énergie et des services aux collectivités au Royaume-Uni, portant sur les activités Digital Workplace, Cloud & Modern Infrastructure, pour un montant de 50 millions d'euros sur une durée de cinq ans ;
- Nouvel accord-cadre, d'une durée de quatre ans, avec une agence européenne du secteur public, principalement dans les activités de cybersécurité et Digital Applications, pour un montant pouvant représenter jusqu'à 187 millions d'euros ;
- Nouvel accord-cadre avec l'Office européen des brevets, principalement dans les activités Cloud & Modern Infrastructure et Cyber Services, signé pour une durée de cinq ans et pouvant représenter jusqu'à 32 millions d'euros ;
- Nouvel accord-cadre, d'une durée de quatre ans, avec la Police nationale néerlandaise, pour un montant pouvant représenter jusqu'à 40 millions d'euros, en Digital Applications ;
- Obtention d'un contrat avec la RATP pour le déploiement de systèmes critiques et de solutions Wi-Fi 6 sol-bord, pour un montant pouvant atteindre 10 millions d'euros sur une durée supérieure à cinq ans.

Le **ratio book-to-bill** du Groupe s'est établi à 91 % au deuxième trimestre 2026 (89 % au premier semestre), en hausse d'environ 7 points par rapport au deuxième trimestre 2025 :

- Le ratio book-to-bill de la SBU Atos s'est établi à 90 % au deuxième trimestre 2026 (89 % au premier semestre 2026), en hausse d'environ +7 points par rapport à la même période de l'année précédente.
- Le ratio book-to-bill de la SBU Eviden s'est établi à 117 % au deuxième trimestre 2026 (89 % au premier semestre 2026), globalement stable par rapport à la même période de l'année précédente.

Le **taux de renouvellement** a atteint 94 % au deuxième trimestre 2026 contre 90 % au deuxième trimestre 2025 (94 % au premier semestre 2026 contre 91 % au premier semestre 2025).

2.2.5.2. Carnet de commandes

À fin juin 2026, le **carnet de commandes** s'élevait à 9,1 milliards d'euros, soit 1,4 année de chiffre d'affaires. Le **pipeline qualifié** a progressé d'environ 760 millions d'euros au deuxième trimestre, après une hausse d'environ 900 millions d'euros au premier trimestre.

2.2.6. Ressources humaines

Les variations détaillées des **effectifs** au cours des six premiers mois se présentent comme suit :

	Ouverture janvier 2026	Périmètre	Recrutements	Départs, licenciements, réorganisation & transferts	Fin juin 2026
Allemagne, Autriche et Europe centrale	6 936	-492	74	-476	6 042
Amérique du Nord	3 456	-60	143	-455	3 084
France	8 098	-292	304	-329	7 781
Royaume-Uni et Irlande	3 622	-40	173	-349	3 406
Marchés internationaux	13 383	-3 158	733	-1 308	9 650
BNN (Benelux, pays nordiques)	2 242	33	90	-208	2 157
GDC	24 805	-1 000	1156	-3 593	21 368
Global Structures	652	-75	65	346	988
Total des effectifs directs	57 624	-4 629	2 432	-7 453	47 974
Total des effectifs indirects	5 570	-455	306	1 081	6502
Total Groupe	63 194	-5 084	2 738	-6 372	54 476

L'**effectif total** s'élevait à 54 476 à la fin juin 2026, en baisse de -13,8 % par rapport au début janvier 2026, essentiellement du fait de la mise en œuvre du programme de réduction des effectifs Genesis et aux cessions des activités de calcul avancé (Advanced Computing), Ideal GRP et des activités en Amérique du Sud.

Au cours du premier semestre, le Groupe a recruté 2 738 collaborateurs, dont 88,8% en postes directs. Le taux d'attrition sur cette période s'est établi à 11,8 %, contre 16,0 % en 2025.

2.2.7. Mise à jour sur l'exécution du plan Genesis

Depuis son lancement en 2025, l'exécution du plan Genesis a progressé plus rapidement que prévu initialement, les économies ciblées sur trois ans étant désormais totalement réalisées. Le Groupe prolonge désormais Genesis afin de générer des gains d'efficacité supplémentaires, tout en continuant à enregistrer des avancées tangibles sur les piliers clés, notamment les suivants :

Croissance et gestion du portefeuille d'offres, désormais priorités clés des piliers Genesis

- Poursuite de l'accélération des initiatives soutenant les trois piliers technologiques stratégiques de croissance présentés lors des résultats de l'année 2025 (l'IA agentique, la souveraineté et la cybersécurité) ;
- Intensification du déploiement du portefeuille d'offres, en s'appuyant sur le nouveau modèle opérationnel commercial cible (en anglais *Target Operating Model*, TOM) commercial afin d'améliorer l'efficacité de la stratégie de mise sur le marché (*go-to-market*), avec les États-Unis comme premier marché de déploiement ;
- Amélioration de l'image : lancement d'une campagne publicitaire en France ;
- Renforcement des instances de pilotage avec les principaux partenaires afin de co-développer des offres différenciantes et renforcer l'efficacité commerciale.

Revue des entités juridiques et des pays

- Finalisation de la cession des activités en Amérique du Sud le 30 avril 2026.
- Réduction supplémentaire de 20 entités juridiques au cours du semestre (dont huit déjà réalisées au premier trimestre 2026).

Efficacité opérationnelle et maîtrise des coûts

- Poursuite de l'exécution du plan de restructuration.
- Taux d'utilisation (*billability rate*) supérieur à 80 % à la fin du semestre.

2.3. Perspectives financières

Rappel: la référence utilisée par le Groupe pour définir ses objectifs futurs, exclut pour tous les exercices l'impact estimé des activités de calcul avancé (Advanced Computing), des opérations en Amérique du Sud ainsi que d'Ideal GRP, qui ont été ou seront cédées. Pour l'exercice 2025, elle représentait un chiffre d'affaires estimé de 7 187 millions d'euros (ou 7 102 millions d'euros au taux de change cumulés à fin juin 2026) et une marge opérationnelle estimée de 314 millions d'euros.

Le Groupe confirme ses objectifs financiers pour l'année fiscale 2026 avec une croissance organique attendue dans le bas de la fourchette :

- croissance organique du chiffre d'affaires d'environ -5%¹ ;
- marge opérationnelle d'environ 7 % ;
- variation nette de trésorerie avant remboursement de la dette, M&A et l'impact des fluctuations du taux de change.

En 2027 et 2028, le Groupe prévoit une accélération de sa croissance rentable et de sa génération de trésorerie. En conséquence, le Groupe anticipe :

- une croissance organique annuelle moyenne du chiffre d'affaires de 5 à 7 % entre 2026 et 2028. Des opérations de M&A stratégiques, ciblées et rigoureuses pourraient permettre d'augmenter le chiffre d'affaires.
- Une marge opérationnelle d'environ 10 % en 2028, portée par la mise en œuvre des initiatives de réduction des coûts et d'une croissance rentable, partiellement compensée par l'accélération des investissements en R&D.
- Un ratio d'endettement net inférieur à 1,5x dette nette/OMDAL² pour l'exercice fiscal 2028. Dans le cadre de sa trajectoire vers une notation "*investment grade*", le Groupe vise l'obtention d'un profil de notation BB dès 2027.

¹ Fourchette communiquée précédemment : -1 % à -5 %.

² Définie comme la marge opérationnelle avant dépréciation et amortissement et paiement des loyers.

2.4. Facteurs de risques

2.4.1. Mise à jour du facteur de risque lié à la notation de crédit figurant à la section 7.2 du Document d'Enregistrement Universel 2025

Le 19 décembre 2024, le Groupe a annoncé la finalisation de sa restructuration financière (incluant une partie des nouveaux fonds alloués aux garanties bancaires), et le relèvement de sa notation de crédit d'entreprise de SD à B- (perspective stable) par S&P, ainsi que la notation B- (perspective stable) par Fitch. Plus récemment, le 17 décembre 2025, l'agence de notation Fitch a révisé ses perspectives de « stables » à « positives ».

Plus récemment, le 12 mai 2026, le Groupe a annoncé le refinancement réussi d'une part significative de sa dette au moyen de l'émission de 1,25 milliard d'euros d'obligations senior garanties et de la mise en place d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable, dans le but de refinancer son endettement existant et de renforcer sa structure financière.

Bien que ces évolutions, notamment l'amélioration de la perspective de notation et la réalisation des opérations de refinancement, constituent des avancées significatives dans l'amélioration de la situation financière du Groupe et de son profil de liquidité, une dégradation future de la notation de crédit ne peut être totalement exclue si le plan stratégique et de transformation ne donnait pas les résultats escomptés, si la croissance organique du chiffre d'affaires était faible ou si le flux de trésorerie disponible (free cash flow) demeurerait négatif.

Par ailleurs, malgré cette amélioration, le profil de crédit actuel du Groupe continue de peser sur ses conditions de financement. En particulier, la charge des intérêts demeure élevée, et la capacité du Groupe à accéder à des financements ainsi qu'à mettre en place des couvertures de change pour financer ses opérations courantes demeure limitée. De même, la capacité du Groupe à obtenir des garanties bancaires et/ou d'assurance — nécessaires pour répondre aux appels d'offres et conclure des contrats avec ses clients et fournisseurs — demeure limitée, malgré les mesures de refinancement mises en œuvre.

En conséquence, ces contraintes pourraient affecter négativement la capacité du Groupe à remporter certains contrats, entraîner la mise en œuvre de mécanismes contractuels permettant aux contreparties de remplacer Atos par d'autres fournisseurs, ou encore exiger la fourniture de sûretés ou garanties financières supplémentaires, limitant ainsi potentiellement sa croissance. Dans l'ensemble, ces facteurs pourraient continuer à avoir un impact négatif sur l'activité, les performances opérationnelles et la situation financière du Groupe.

2.4.2. Mise à jour du facteur de risque lié à la cession de l'activité Advanced Computing figurant à la section 7.2 du Document d'Enregistrement Universel 2025

Comme annoncé le 31 mars 2026, le Atos Groupe a finalisé la cession de ses activités Advanced Computing (à l'exclusion des activités Vision AI, y compris Ipsotek) à l'État français, pour une valeur d'entreprise de 300 millions d'euros à laquelle pourraient s'ajouter des compléments de prix conditionnels (« earn-outs »). Cette transaction constitue une étape importante dans l'exécution du plan stratégique du Groupe visant à se recentrer sur ses activités principales.

Dans le cadre de cette transaction, le Groupe pourrait percevoir une contrepartie additionnelle par le biais de mécanismes de complément de prix (« earn-out »), dont le versement demeure conditionné aux performances futures des activités cédées. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation intégrale des conditions nécessaires au déclenchement de ces paiements. Par conséquent, tout ou partie des produits complémentaires attendus pourrait ne pas être perçu.

Par ailleurs, la réalisation de cette transaction ne met pas fin aux risques associés à la bonne exécution de la séparation des activités, à la continuité opérationnelle des activités cédées et à l'obtention des bénéfices attendus du recentrage du portefeuille d'activités.

2.4.3. Litiges

Le Groupe opère désormais dans 54 pays. Les activités des sociétés du Groupe dans ces différentes juridictions peuvent donner lieu à des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires, notamment en matière fiscale, sociale et commerciale.

Plus précisément, le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges habituels en matière fiscale, commerciale et sociale, ainsi que des réclamations et audits, comme suit au 30 juin 2026 :

- **Les litiges en matière fiscale** sont principalement localisés en Inde et au Brésil. De tels litiges sont courants pour les entreprises opérant dans ces régions et les procédures sont généralement longues.
- **Les litiges en droit du travail** sont principalement des réclamations individuelles et standards pour un groupe de cette taille.
- **La plupart des litiges commerciaux** proviennent généralement de difficultés survenues dans le cadre de la relation client, comprenant des différends relatifs aux obligations contractuelles, des retards de paiement ou des désaccords relatifs à la livraison de produits ou délivrance de services.

L'une des filiales du Groupe est également exposée à un important litige pour détournement de secrets commerciaux et violation du droit d'auteur aux Etats-Unis, hérité de l'acquisition de Syntel. Par décision du 27 mars 2026, Syntel a été condamnée à verser environ 297,9 millions de dollars américains à TriZetto. Syntel a interjeté appel le 19 mai 2026, TriZetto ayant, pour sa part, formé un appel incident le 1er juin 2026.

En tant que société cotée en bourse, Atos Group fait l'objet d'actions ou de litiges engagés par certains actionnaires ou anciens actionnaires individuels ou groupes d'actionnaires, visant à contester la stratégie ou la gouvernance passée d'Atos Group. Atos Group répond régulièrement aux demandes des autorités administratives qui lui sont adressées et notamment dans le cadre d'une enquête de l'Autorité des Marchés Financiers en matière d'information financière.

Enfin, Atos Group a récemment refinancé une partie de sa dette (« 1L Debt ») et estime avoir correctement calculé les montants dus au titre de ce remboursement, y compris les éventuelles primes de remboursement anticipé et autres frais, et ce conformément au cadre contractuel applicable.

Toutefois, la documentation régissant la dette existante comportant des dispositions complexes relatives aux mécanismes de remboursement anticipé et à la répartition des paiements, certains créanciers pourraient avoir une interprétation différente et soutenir que des montants supplémentaires leur sont dus.

A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun litige ou procédure administrative, engagé ou imminent, qui ait ou soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif et qui pourrait raisonnablement compromettre la capacité du Groupe à exécuter et à respecter ses obligations de paiement en vertu des documents de financement.

Des éléments détaillés sur les litiges et réclamations en matière fiscale, commerciale et sociale sont par ailleurs présentés dans la section **2.5** « Litiges et réclamations » du présent document.

2.4.4. Autres facteurs de risque

L'ensemble des autres facteurs de risque est décrit à la section 7.2 du Document d'Enregistrement Universel 2025.

La situation relative aux litiges, illustrant le facteur de risque correspondant intitulé « Risque de litige » figurant à la section 7.2 du Document d'Enregistrement Universel 2025, a évolué (se reporter à la section **2.5** du présent document pour plus de détails).

2.5. Litiges et réclamations

Le Groupe est impliqué au 30 juin 2026 dans un nombre limité de procédures judiciaires, administratives et réglementaires dans diverses juridictions, bien que cela ne soit pas le cas dans tous les pays où il opère. Ces procédures concernent principalement des litiges commerciaux (2.5.1), en droit du travail (2.5.2), ainsi qu'en matière fiscale (2.5.3), et surviennent dans le cadre normal de ses activités. Si la plupart des litiges ont une importance financière faible, quelques-uns restent significatifs en raison de leur complexité ou de leur impact potentiel.

Tous les litiges et réclamations potentiels et en cours sont signalés, suivis et gérés de manière appropriée à chaque étape de leur progression et font l'objet d'un contrôle juridique par le service juridique du Groupe. Le Groupe continue de gérer les affaires en cours conformément aux règles juridiques applicables, avec l'aide de conseillers externes si nécessaire, et estime que des provisions suffisantes ont été constituées. Les comptes condensés semestriels au 30 juin 2026 intègrent des provisions et des passifs divers correspondant aux principaux litiges pour un montant d'environ 384,5 millions d'euros, dont 339,2 millions d'euros pour ceux de nature commerciale³, 41,8 millions d'euros pour ceux en matière fiscale⁴, et 3.5 millions d'euros pour ceux en matière de droit du travail⁵.

Les détails des litiges et réclamations pour lesquels des provisions ont été constituées et ceux pour lesquels aucune provision n'a été constituée ne sont pas divulgués, car ces informations pourraient influencer l'issue de certains contentieux en cours. De surcroît, la divulgation du montant des provisions par litige serait de nature à impacter la conduite des litiges.

Le Groupe a évalué les risques de chaque cas en fonction du résultat probable de chaque contentieux, sur la base des meilleures estimations du Groupe et de ses conseils externes. Même si le Groupe considère que le risque est faible, dans un scénario pessimiste, l'issue de chaque cas pourrait différer de ces estimations et pourrait même correspondre aux montants réclamés par les plaignants respectifs.

2.5.1. Principaux litiges en matière commerciale

Cette section présente uniquement les litiges les plus importants pour le Groupe en termes d'exposition financière ou de risque réputationnel.

Au sein du Groupe, il n'existe qu'un nombre limité de litiges commerciaux importants en cours (2.5.1.1).

Un litige important a été résolu à l'amiable (2.5.1.2), quelques litiges liés à la gouvernance du Groupe sont également toujours en cours (2.5.1.3), Atos Group répond aussi régulièrement aux demandes des autorités administratives (2.5.1.4).

Les paragraphes suivants résument la nature, l'état d'avancement et l'impact potentiel de ces affaires clés.

2.5.1.1. Litiges commerciaux en cours

Litige aux États-Unis contre TriZetto et Cognizant

En octobre 2020, un jury a jugé Syntel, une filiale d'Atos Group aux États-Unis acquise en 2018, responsable de détournement de secrets commerciaux et de violation du droit d'auteur, et a accordé à Cognizant et TriZetto environ 855 millions de dollars américains de dommages et intérêts. Tout au long du procès et dans sa requête postérieure au procès, Syntel a soutenu que Cognizant et TriZetto n'avaient pas prouvé de manière suffisante le détournement de secrets commerciaux et que leurs théories de calcul des dommages étaient juridiquement infondées.

Dans sa décision, le tribunal de district pour le district sud de New York a estimé que les preuves présentées étaient suffisantes pour justifier le verdict du jury sur le détournement de secrets commerciaux et que l'attribution de 285 millions de dollars américains de dommages et intérêts compensatoires n'était pas contraire à la loi. Cependant, il a jugé que l'attribution de 570 millions de dollars de dommages-intérêts punitifs était excessive et devait être réduite à 285 millions de dollars. TriZetto a accepté cette réduction.

Le tribunal a également rendu une injonction interdisant à Syntel toute utilisation future des secrets commerciaux et des droits d'auteur concernés par le procès.

³ Pour les litiges et réclamations dont le montant réclamé est supérieur à 1 million d'euros.

⁴ Pour les litiges et réclamations dont le montant réclamé est supérieur à 1 million d'euros.

⁵ Pour les litiges dont le montant réclamé est supérieur à 300.000 euros.

Le 25 mai 2023, la cour d'appel du deuxième circuit des Etats-Unis a confirmé la décision du tribunal de district sur la responsabilité, mais a annulé le jugement sur les dommages-intérêts. La cour d'appel a renvoyé l'affaire au tribunal de district pour un nouvel examen du montant des dommages-intérêts, le cas échéant, encore susceptibles d'être alloués.

Le 13 mars 2024, le tribunal de district a annulé l'ensemble des dommages-intérêts compensatoires de 285 millions de dollars et a accordé la demande de TriZetto pour le remboursement des frais d'avocat, à hauteur de 14,5 millions de dollars.

Le 23 octobre 2024, le tribunal de district a ordonné un nouveau procès portant sur les dommages-intérêts compensatoires éventuellement dus par Syntel pour détournement présumé de secrets commerciaux et violation du droit d'auteur.

Le 25 novembre 2024, Syntel a déposé une requête auprès de la cour d'appel du deuxième circuit pour obtenir l'autorisation de faire appel de l'ordonnance du tribunal de district ordonnant un nouveau procès. Le 7 mars 2025, le deuxième circuit a rejeté la requête de Syntel et, par conséquent, un nouveau procès s'est tenu la semaine du 23 juin 2025.

Le 30 juin 2025, un jury du tribunal de district des États-Unis pour le district sud de New York a accordé des dommages compensatoires d'un montant d'environ 70 millions de dollars américains que Syntel doit verser à TriZetto au titre des préjudices résultant des faits de détournement de secrets commerciaux et de violation du droit d'auteur imputés à Syntel. Le 27 mars 2026, le tribunal de district a rendu sa décision préalable au jugement final en confirmant le montant des dommages compensatoires alloués à TriZetto à hauteur d'environ 70 millions de dollars américains en juin 2025, réduit le montant des dommages-intérêts punitifs précédemment accordés (285 millions de dollars correspondant au montant réclamé par TriZetto) à environ 140 millions de dollars (soit le double du montant des dommages compensatoires), et octroyé 12,4 millions de dollars au titre des frais d'avocat (en sus des 14,5 millions de dollars de frais d'avocat précédemment octroyés). Le tribunal a également octroyé des intérêts sur les dommages compensatoires au taux légal de l'Etat de New York de 9%, qui courent à compter du 9 janvier 2018.

Le jugement final révisé rendu le 29 avril 2026 a confirmé les montants alloués le 27 mars et a procédé au calcul du montant des intérêts sur les dommages compensatoires en les fixant à 60,9 millions de dollars jusqu'au 24 avril 2026, plus 21 604 dollars par jour jusqu'au prononcé du jugement définitif.

Au total, Syntel, filiale d'Atos Group aux Etats Unis, a été condamnée à verser la somme de 297,9 millions de dollars américains à TriZetto.

Syntel a interjeté appel le 19 mai 2026, TriZetto ayant, pour sa part, formé un appel incident le 1^{er} juin 2026.

Afin d'obtenir une suspension de l'exécution du jugement final révisé, Syntel a mis en place une caution (« supersedeas bond ») d'un montant égal à l'intégralité de la somme allouée par le jugement, majorée des intérêts post-jugement, soit un montant total de 309 millions de dollars américains en prenant de 12 mois d'intérêts post-jugement. Cette caution est garantie par un dépôt en numéraire (« *cash collateral* ») de 290 millions de dollars américains, comprenant 203 millions de dollars supplémentaires par rapport au montant déjà en dépôt dans le cadre de ce litige.

Réclamation liée à un programme européen de contrôle aux frontières

Une filiale d'Atos Group en Belgique conjointement avec deux autres entreprises, a participé à la mise en œuvre d'un programme européen de modernisation des systèmes de contrôle aux frontières mis en service en octobre 2025 après plusieurs années de retard.

En avril 2026, cette filiale a reçu une assignation devant les juridictions estoniennes afin d'être solidairement condamnée aux côtés des deux autres entreprises au paiement de dommages et intérêts à hauteur de 78,4 millions d'euros au principal, en sus d'intérêts au taux légal applicable.

Les trois sociétés mises en cause disposent d'un délai expirant le 14 septembre 2026 pour déposer leurs conclusions en réponse et, le cas échéant, présenter des demandes reconventionnelles.

Litige aux États-Unis contre TriZetto et Cognizant

En octobre 2020, un jury a jugé Syntel, une filiale d'Atos Group aux Etats Unis acquise en 2018, responsable de détournement de secrets commerciaux et de violation du droit d'auteur, et a accordé à Cognizant et TriZetto environ 855 millions de dollars américains de dommages et intérêts. Tout au long du procès et dans sa requête postérieure au procès, Syntel a soutenu que Cognizant et TriZetto n'avaient pas prouvé de manière suffisante le détournement de secrets commerciaux et que leurs théories de calcul des dommages étaient juridiquement infondées.

Dans sa décision, le tribunal de district a estimé que les preuves présentées étaient suffisantes pour justifier le verdict du jury sur le détournement de secrets commerciaux et que l'attribution de 285 millions de dollars américains de dommages et intérêts compensatoires n'était pas contraire à la loi. Cependant, il a jugé que l'attribution de 570 millions de dollars de dommages-intérêts punitifs était excessive et devait être réduite à 285 millions de dollars. TriZetto a accepté cette réduction.

Le tribunal a également rendu une injonction interdisant à Syntel toute utilisation future des secrets commerciaux concernés par le procès.

Le 25 mai 2023, la cour d'appel du deuxième circuit des Etats-Unis a annulé une décision rendue par le tribunal de district des Etats-Unis pour le district sud de New York dans le cadre du litige entre Syntel, Cognizant et sa filiale TriZetto, qui tenait Syntel responsable de dommages-intérêts pour détournement de secrets commerciaux et violation du droit d'auteur. La cour d'appel a renvoyé l'affaire au tribunal de district pour une nouvelle évaluation des éventuels dommages encore applicables.

Le 13 mars 2024, le tribunal de district a annulé l'ensemble des dommages-intérêts compensatoires de 285 millions de dollars et a accordé la demande de TriZetto pour le remboursement des frais d'avocat, à hauteur de 14 548 992,98 dollars.

Le 23 octobre 2024, le tribunal de district des Etats-Unis pour le district sud de New York a ordonné un nouveau procès portant sur les dommages-intérêts compensatoires éventuellement dus par Syntel pour détournement présumé de secrets commerciaux et violation du droit d'auteur.

Le 25 novembre 2024, Syntel a déposé une requête auprès de la cour d'appel du deuxième circuit pour obtenir l'autorisation de faire appel de l'ordonnance du tribunal de district ordonnant un nouveau procès. Le 7 mars 2025, le deuxième circuit a rejeté la requête de Syntel et, par conséquent, un nouveau procès s'est tenu la semaine du 23 juin 2025.

Le 30 juin 2025, un jury du tribunal de district des États-Unis pour le district sud de New York a accordé des dommages compensatoires d'un montant de 69 977 813 dollars américains que Syntel doit verser à TriZetto au titre des préjudices résultant des faits de détournement de secrets commerciaux et de violation du droit d'auteur imputés à Syntel.

Le 27 mars 2026, le tribunal de district a rendu sa décision préalable au jugement final en confirmant le montant des dommages compensatoires alloués à TriZetto à hauteur de 69 977 813 dollars américains en juin 2025, réduit le montant des dommages-intérêts punitifs précédemment accordés à 139 955 626 dollars (soit le double du montant des dommages compensatoires), et octroyé 12 395 484,50 dollars au titre des frais d'avocat (en sus des 14 548 992,98 dollars de frais d'avocat précédemment octroyés). Le tribunal a également octroyé des intérêts sur les dommages compensatoires au taux légal de l'Etat de New York de 9%, qui courent à compter du 9 janvier 2018.

Le jugement final révisé rendu le 29 avril 2026 a confirmé les montants alloués le 27 mars et a procédé au calcul du montant des intérêts sur les dommages compensatoires en les fixant à 60 927 590 dollars jusqu'au 24 avril 2026, plus 21 604 dollars par jour jusqu'au prononcé d'une décision définitive.

Au total, Syntel, filiale d'Atos Group aux Etats Unis, a été condamnée à verser la somme de 297,9 millions de dollars américains à TriZetto.

Syntel a interjeté appel le 19 mai 2026, TriZetto ayant, pour sa part, formé un appel incident le 1^{er} juin 2026.

Afin d'obtenir une suspension de l'exécution du jugement final révisé, Syntel a mis en place une caution (« supersedeas bond ») d'un montant égal à l'intégralité de la somme allouée par le jugement, majorée des intérêts post-jugement, soit un montant total de 309 millions de dollars américains en prenant de 12 mois d'intérêts post-jugement. Cette caution est garantie par un dépôt en numéraire (« *cash collateral* ») de 290 millions de dollars américains, comprenant 203 millions de dollars supplémentaires par rapport au montant déjà en dépôt dans le cadre de ce litige.

Réclamation liée à un programme européen de contrôle aux frontières

Une filiale d'Atos Group en Belgique conjointement avec deux autres entreprises, a participé à la mise en œuvre d'un programme européen de modernisation des systèmes de contrôle aux frontières mis en service en octobre 2025 après plusieurs années de retard.

En avril 2026, cette filiale a reçu une assignation devant les juridictions estoniennes afin d'être solidairement condamnée aux côtés des deux autres entreprises au paiement de dommages et intérêts à hauteur de 78,4 millions d'euros au principal, en sus d'intérêts au taux légal applicable.

Les trois défenderesses ont jusqu'au 14 septembre 2026 pour régulariser leurs conclusions en réponse et formuler des demandes reconventionnelles le cas échéant.

2.5.1.2. Contentieux significatif résolu à l'amiable au premier semestre 2026

Réclamation contre un client britannique pour factures impayées

En septembre 2022, Atos IT Services UK Limited a signé un contrat d'externalisation informatique avec un client britannique, portant sur une première génération d'externalisation, incluant la cybersécurité, l'automatisation, la réaffectation des ressources et les opérations numériques.

À la suite du report de la date de début du service, un litige était apparu entre les parties concernant les raisons du retard et le périmètre exact du service. Par ailleurs, Atos IT Services UK avait accumulé une créance importante en raison de l'absence complète et injustifiée de paiement de ses factures pendant plusieurs mois.

En août 2024, le client avait résilié le contrat et menacé d'intenter une action en justice d'environ 101 millions de livres sterling pour rupture présumée du contrat. Atos IT Services UK a contesté cette réclamation, considérant que le client était en infraction avec ses obligations et a réclamé le paiement des factures en souffrance et a donc déposé le 20 décembre 2024 une réclamation devant la Haute Cour de justice Business & Property Courts of England & Wales, Technology and Construction Court. Le 11 avril 2025, le client a présenté des demandes reconventionnelles d'environ 171,6 millions de livres sterling. Le 3 novembre 2025, Atos IT Services UK a signifié ses conclusions modificatives (*Amended Particulars of Claim*), portant sa demande à environ 80 millions de livres sterling.

En parallèle, Atos IT Services UK a déposé le 1er octobre 2025 une requête visant à obtenir de la cour une décision anticipée concernant sa demande d'un montant d'environ 19 millions de livres sterling (plus intérêts) au titre de certaines factures impayées relatives à des frais de transformation.

Les parties sont finalement parvenues à une résolution amiable de leur litige et ont conclu un partenariat stratégique le 30 mars 2026.

En conséquence, la procédure judiciaire a officiellement pris fin à la suite d'une décision rendue le 2 avril 2026 entérinant l'accord des parties, qui n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

2.5.1.3. Actions relatives à la gouvernance d'entreprise

En tant que société cotée en bourse, Atos Group fait l'objet d'actions ou de litiges engagés par certains actionnaires ou anciens actionnaires individuels ou groupes d'actionnaires, visant à contester la stratégie ou la gouvernance passée d'Atos Group.

- A. Le 29 avril 2025, des actionnaires ont engagé une instance au fond devant le tribunal judiciaire de Nanterre entre autres contre Atos Group, invoquant la commission d'infractions boursières et notamment la diffusion d'informations trompeuses et fausses et la rétention d'informations privilégiées pour des faits remontant à 2021 et 2023.

Compte tenu du nombre de défendeurs et des incidents de procédure dont est saisi le tribunal, la date à laquelle sera rendue le jugement de première instance sur le fond ne devrait pas intervenir en 2026.

- B. Le 4 juillet 2025, Atos Group a été assignée en référé devant le président du tribunal de commerce de Pontoise par certains de ses actionnaires. Les demandeurs sollicitent, en vertu de l'article 145 du code de procédure civile, que le juge ordonne à Atos Group de communiquer un grand nombre de documents pour des faits sur la période 2017-2023.

Par ordonnance rendue le 16 janvier 2026, le président du tribunal de commerce de Pontoise a ordonné la communication d'une partie des documents. Atos Group a interjeté appel de cette ordonnance devant la cour d'appel de Versailles et a demandé l'arrêt de l'exécution provisoire devant le premier président de la cour d'appel de Versailles. Le 19 mars 2026, le premier président de la cour a jugé que la décision n'était pas sujette à exécution provisoire. Toutefois, les parties adverses ont formé un pourvoi devant la Cour de cassation sur le fondement de l'excès de pouvoir.

La procédure d'appel est par ailleurs en cours.

2.5.2. Enquête de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Atos Group répond régulièrement aux demandes des autorités administratives qui lui sont adressées et notamment dans le cadre d'une enquête de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en matière d'information financière.

Atos Group répond régulièrement aux demandes des autorités administratives qui lui sont adressées et notamment dans le cadre d'une enquête de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en matière d'information financière.

2.5.3. Litiges en matière de droit du travail

Le Groupe emploie environ 55 000 salariés et fait face à relativement peu de litiges en matière de droit du travail. Dans la majeure partie des juridictions, il n'existe pas ou très peu de litiges.

Le Groupe est partie en qualité de défendeur à quelques litiges en matière sociale de valeur plus importante. De l'avis du Groupe, ces litiges sont pour la plupart dépourvus en tout ou partie de fondement et font l'objet d'une provision adaptée.

Le montant total des provisions et passifs divers pour les risques de litiges en matière sociale dans lesquels le montant réclamé est supérieur à 300 000 euros, comme inscrit dans les comptes condensés semestriels au 30 juin 2026, s'élève à 3,5 millions d'euros.

Le Groupe emploie environ 55 000 salariés et fait face à relativement peu de litiges en matière de droit du travail. Dans la majeure partie des juridictions, il n'existe pas ou très peu de litiges.

Le Groupe est partie en qualité de défendeur à quelques litiges en matière sociale de valeur plus importante. De l'avis du Groupe, ces litiges sont pour la plupart dépourvus en tout ou partie de fondement et font l'objet d'une provision adaptée.

Le montant total des provisions et passifs divers pour les risques de litiges en matière sociale dans lesquels le montant réclamé est supérieur à 300 000 euros, comme inscrit dans les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2026, s'élève à 3.5 millions d'euros.

2.5.4. Litiges en matière fiscale

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges, réclamations et audits habituels en matière fiscale. De tels litiges sont généralement résolus par le biais de procédures administratives non contentieuses.

Certaines réclamations en matière fiscale sont localisées en Inde et au Brésil, où le Groupe est tantôt défendeur tantôt requérant. De tels litiges sont courants pour les sociétés opérant dans ces régions et les procédures sont habituellement longues.

Le montant total des provisions et passifs divers pour les litiges en matière fiscale figurant dans les comptes condensés semestriels au 30 juin 2026 est de 41,8 millions d'euros.

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges, réclamations et audits habituels en matière fiscale. De tels litiges sont généralement résolus par le biais de procédures administratives non contentieuses.

Certaines réclamations en matière fiscale sont localisées en Inde et au Brésil, où le Groupe est tantôt défendeur tantôt requérant. De tels litiges sont courants pour les sociétés opérant dans ces régions et les procédures sont habituellement longues.

Le montant total des provisions et passifs divers pour les litiges en matière fiscale figurant dans les comptes consolidés clos au 30 juin 2026 est de 41,8 millions d'euros.

2.6. Parties liées

L'objet du présent paragraphe est de mettre en évidence les relations qui existent d'une part, entre le Groupe et ses actionnaires (ou représentants) et d'autre part, entre le Groupe et les sociétés liées sur lesquelles le Groupe n'exerce pas un contrôle exclusif (i.e., participation dans une coentreprise ou une entreprise associée). Une description des transactions avec les parties liées est disponible dans la Note 17 – Parties liées sur la page 412 du Document d'Enregistrement Universel 2025.

3. États financiers

3.1. Revue financière

3.1.1. Événements significatifs

Au cours du premier semestre 2026, le groupe a publié de nouvelles mises à jour à destination des marchés.

En janvier 2026 :

- Le 31 janvier 2026, Atos a finalisé la cession d'Ideal GRP à MAIT Group, conformément à l'accord contraignant de vente annoncé le 18 décembre 2025. Ideal GRP est un intégrateur de systèmes de gestion du cycle de vie des produits, et partenaire des solutions Platinum Siemens Digital Industries Software, actif en Finlande, en Suède, en Norvège, au Danemark et en Estonie.

En février 2026 :

- Le 24 février 2026, Atos Group a finalisé la cession de sa participation de 50 % dans la coentreprise Athea à son partenaire Thales.

En mars 2026 :

- Le 31 mars 2026, Atos Group a finalisé la vente de son activité Advanced Computing (Bull) à l'État français (pour plus d'informations sur la valeur d'entreprise et les compléments de prix conditionnels, se référer à la **Note 1** des états financiers, en section 3). Le Groupe avait précédemment annoncé avoir signé un contrat d'achat d'actions le 31 juillet 2025, faisant suite à la réception d'une offre ferme.

En avril 2026 :

- Le 30 avril, Atos Group a finalisé la cession de ses activités en Amérique du Sud à Semantix, un acteur brésilien de référence dans les domaines de la data, de l'analytique et de l'intelligence artificielle, conformément à l'accord engageant signé le 26 décembre 2025. Le périmètre cédé comprend les activités du Groupe au Brésil, en Argentine, au Chili, en Colombie, en Uruguay et au Pérou.

En mai 2026 :

- Le 12 mai 2026, Atos Group a annoncé le succès de son offre de 950 millions d'euros d'obligations senior garanties à taux fixe à échéance 2031 et de 300 millions d'euros d'obligations senior garanties à taux variable à échéance 2031 pour un montant total en principal de 1 250 millions d'euros. Les obligations ont été notées B+ par S&P et BB- par Fitch. L'offre a suscité un intérêt marqué de la part d'un grand nombre d'investisseurs institutionnels de premier plan, se traduisant par une forte sursouscription.

L'annonce, faite par Atos Group le 6 mai 2026, indiquait l'intention du Groupe d'utiliser le produit de l'émission ainsi qu'une partie de sa trésorerie disponible afin de financer le remboursement intégral et prioritaire de son contrat de crédit à terme 1L, y compris les intérêts courus en numéraire et en PIK y afférents, financer l'offre de rachat ou le remboursement de ses obligations 1L, y compris les intérêts courus en numéraire et en PIK y afférents ainsi que, le cas échéant, toute potentielle prime de remboursement applicable, et régler les frais et dépenses liés au

refinancement.

Le 24 juin 2026, Atos Group a confirmé avoir intégralement et prioritairement remboursé sa facilité de prêt à terme 1L, y compris les intérêts en numéraire et les intérêts PIK courus, et avoir lancé une offre de rachat de ses obligations 1L.

Le Groupe a procédé au remboursement anticipé volontaire du solde des obligations 1L, le 6 juillet 2026 (voir les note 13 « Événements postérieurs à la date de clôture » de la section 3.4).

- Le 20 mai 2026, Atos a interjeté appel devant la Cour d'appel des Etats-Unis du deuxième circuit à l'encontre du jugement final révisé rendu le 29 avril 2026, par lequel le tribunal américain du district Sud de New York a condamné Atos et sa filiale Syntel à verser 297,9 millions de dollars américains (environ 255,7 millions d'euros) à TriZetto, conformément à sa décision préalable rendue le 27 mars 2026. En effet, Syntel avait été condamné à verser 236,9 millions de dollars américains ainsi que des intérêts sur les dommages compensatoires (s'ajoutant aux 236,9 millions de dollars américains), au taux légal de l'Etat de New York de 9%, qui courent à compter du 9 janvier 2018 (pour plus d'informations, se référer à la **Note 12** des états financiers, en section 3).
- Le 22 mai 2026 l'assemblée générale annuelle mixte des actionnaires d'Atos Group portant sur l'approbation des comptes de l'exercice 2025 s'est réunie au siège social de la société sous la présidence de Philippe Salle, président-directeur général. Les actionnaires ont approuvé l'ensemble des résolutions soumises au vote. L'assemblée générale a notamment approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025, ainsi que les résolutions suivantes :
 - Recomposition du conseil d'administration suite à l'expiration du mandat de Farès Louis, administrateur représentant les salariés, et de Mandy Metten, censeure, Christian Jil devient le nouvel administrateur représentant les salariés, désigné conformément aux dispositions légales et statutaires.
 - Recomposition des comités du conseil d'administration prenant en compte sa composition renouvelée.
 - Changement de la dénomination sociale qui devient « Atos Group », en lieu et place de « Atos SE ». Cette évolution aligne la dénomination sociale avec la marque « Atos Group » adoptée depuis le Capital Markets Day du 14 mai 2025, offrant une identité unifiée pour l'ensemble des communications du Groupe.
- Le 29 mai 2026, Atos Group a mis à disposition de ses prêteurs des informations conformément à la documentation de financement et à la clause de révision du plan de sauvegarde.

3.1.2. Compte de résultat

Le Groupe a enregistré une perte nette (attribuable aux propriétaires de la société mère) de -503 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2026.

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2026	% du CA	Semestre clos le 30 juin 2025	% du CA
Marge opérationnelle	169	5,0%	113	2,8%
Autres produits et charges opérationnels	-314	-9,2%	-566	
Résultat opérationnel	-145	-4,2%	-452	-11,3%
Résultat financier	-321	-9,4%	-202	
Charge d'impôt	-37	-1,1%	-41	
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-1	-0,0%	1	
Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société mère	-503	-14,8%	-695	-17,3%

3.1.2.1.Marge opérationnelle

La marge opérationnelle représente la performance opérationnelle sous-jacente des activités courantes et est analysée en détail dans la revue opérationnelle.

3.1.2.2.Autres produits et charges opérationnels

Le poste "Autres produits et charges opérationnels" tel que décrits dans le paragraphe 6.1.7.3. de l'URD 2025, regroupe les éléments dont la nature, le montant ou la fréquence justifient une présentation séparée afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante du Groupe. Ce poste a représenté une charge nette de 314 millions d'euros au premier semestre 2026.

Le tableau suivant présente ce poste par nature :

<i>(in € million)</i>	Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2025
Coûts de réorganisation	-113	-355
Rationalisation et frais associés	-8	-24
Amortissement des actifs incorporels (allocation du prix d'acquisition)	-17	-12
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	-18	-1
Autres	-157	-174
TOTAL	-314	-566

Les coûts de réorganisation se sont élevés à 113 millions d'euros au premier semestre 2026 en très net retrait par rapport à la même période de l'année passée où ils avaient atteint 355 millions d'euros. Ils correspondent à l'impact des dernières mesures de réduction des effectifs engagées dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique Genesis.

Les coûts de rationalisation et les frais associés ont diminué, passant de 24 millions d'euros au premier semestre 2025 à 8 millions d'euros au premier semestre 2026 du fait de la comptabilisation en 2025 d'une provision pour contrats de location onéreux de 20 millions d'euros.

Au premier semestre 2026, la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnue dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisition était principalement composée de :

- 9 millions d'euros pour les relations clients et technologies apportées par Syntel, amorties sur 12 ans à partir du 1er novembre 2018 ;
- 4 millions d'euros pour les relations clients apportées par Cloudreach Topco, amorties sur 11 ans à partir du 1er janvier 2022 ;
- 2 millions d'euros pour les relations clients apportées par Maven Wave, amorties sur 10 à 12 ans à partir du 1er février 2020.

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles s'est élevée à 17 millions d'euros au premier semestre 2026, en augmentation par rapport à l'année passée en raison principalement d'une dépréciation complémentaire de 3 millions d'euros comptabilisée au titre des relations clients apportées par Cloudreach Topco.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions s'est élevée à 18 millions d'euros au premier semestre 2026, contre 1 million d'euros au premier semestre 2025. Cette hausse est principalement liée au plan d'attribution d'actions mis en place au second semestre 2025.

Au 30 juin 2026, le Groupe a déterminé qu'aucun indicateur de perte de valeur n'existait concernant le goodwill. En conséquence, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au cours du premier semestre 2026.

Au premier semestre 2026, les autres éléments ont représenté une charge nette de 157 millions d'euros contre une charge de 174 millions d'euros au premier semestre 2025. En 2026, la charge nette comprend principalement l'impact estimé à l'évolution des litiges pour 94 millions d'euros et des pertes sur contrats

clients ayant un caractère anormal, et faisant l'objet d'une classification cohérente d'une période à l'autre, pour 44 millions d'euros.

3.1.2.3. Résultat financier

Le résultat financier du Groupe a représenté une charge de 321 millions d'euros sur la période (contre une charge de 202 millions d'euros au premier semestre 2025) et est composé d'un coût de l'endettement financier net de 294 millions d'euros et d'autres charges financières nettes pour 28 millions d'euros.

Au premier semestre 2026, les intérêts des comptes de cash pooling ont représenté un produit de 35 millions d'euros et une charge de 29 millions d'euros (contre 57 millions d'euros et 45 millions d'euros respectivement au premier semestre 2025).

Le coût de l'endettement financier net est passé de 162 millions d'euros au premier semestre 2025 à 294 millions d'euros au premier semestre 2026.

Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des intérêts lié aux nouveaux financements (charge de 12 millions d'euros), l'accélération de l'amortissement de l'ajustement de la juste valeur à l'origine des dettes remboursées et rachetées, pour un montant de 47 millions d'euros, ainsi que par l'anticipation du coût de la pénalité de sortie de 63 millions d'euros réglé début juillet 2026 au titre du remboursement anticipé des 1L Bonds.

Autres produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2025
Gains (pertes) de change	-1	-1
Gains (pertes) de réévaluation des contrats à terme à leur juste valeur	-1	1
Intérêts sur les dettes de locations	-13	-15
Autres produits (charges)	-13	-25
Autres produits (charges) financiers	-28	-40
Dont:		
- autres charges financières	-31	-62
- autres produits financiers	4	22

Les autres éléments financiers ont représenté une charge nette de 28 millions d'euros contre une charge nette de 40 millions d'euros au premier semestre 2025 et étaient principalement composés de :

- charges financières liées aux dettes de location pour 13 millions d'euros contre 15 millions d'euros au premier semestre 2025.
- autres éléments pour -13 millions d'euros en juin 2026, composés principalement, du coût financier des pensions pour 16 millions d'euros. En juin 2025, le montant de 25 millions d'euros correspondait au coût financier des pensions pour 16 millions d'euros, ainsi qu'une provision sur titres non consolidés de 9 millions d'euros.

3.1.2.4. Impôt

La charge d'impôt inclut les impôts courants et les impôts différés.

Pour les besoins des états financiers consolidés résumés intermédiaires, l'impôt sur le résultat consolidé est comptabilisé sur la base de l'estimation par la direction du taux d'impôt effectif pour tout l'exercice appliqué au résultat avant impôt de la période intermédiaire. Le taux d'impôt effectif estimé annuel est déterminé à partir des prévisions d'impôts courants et différés de l'exercice complet au regard des prévisions de résultat pour l'année complète.

La charge d'impôt pour le premier semestre 2026 était de 37 millions d'euros rapportée à une perte avant impôt de 466 millions d'euros. Cette charge d'impôt courant est liée aux profits taxables principalement réalisés en Inde, et dans une moindre mesure en France et aux Etats-Unis d'Amérique.

Le Groupe a actualisé son appréciation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé sur la base du même plan d'affaires que celui retenu à la clôture annuelle du 31 décembre 2025 et confirmé dans le cadre de l'arrêté semestriel au 30 juin 2026. Cette analyse n'a conduit à aucune reconnaissance ni décomptabilisation nette ayant un impact sur le résultat de la période.

Conformément à IAS 34, l'estimation de la charge d'impôt au 30 juin 2026 repose sur le taux effectif d'impôt attendu pour l'exercice 2026. Cette estimation intègre les conséquences attendues de l'application des règles OCDE du Pilier 2. À ce titre, un montant de 1 million d'euros a été comptabilisé dans les comptes consolidés du premier semestre 2026.

3.1.2.5. Résultat net par action

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2026 (1)	% du CA	Semestre clos le 30 juin 2025 (2)	% du CA
Résultat net – Attribuable aux propriétaires de la société mère	-503	-15,4%	-696	-17,3%
Nombre moyen pondéré d'actions	19 648 586		18 629 636	
Résultat net par actions (en euros)	-25,59		-37,36	
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	19 648 586		18 629 636	
Résultat net dilué par actions (en euros)	-25,59		-37,36	

(1) Les données présentées au 30 juin 2026 prennent en compte d'une part l'impact du regroupement d'actions intervenu en avril 2025 et d'autre part, les augmentations de capital de février 2026 et conformément à IAS 33. (Voir Note 11)

(2) Les données présentées au 30 juin 2025 prennent en compte l'impact du regroupement d'actions intervenu en avril 2025 et conformément à IAS 33.

3.2. Tableau de flux de trésorerie et endettement net retraité

L'Excédent Brut Opérationnel (EBO) s'est élevé à 292 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2026, soit 8,6% du chiffre d'affaires de la période contre 7,7% en juin 2025. Le passage de la marge opérationnelle à l'EBO se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2025
Excédent brut Opérationnel (EBO)	292	309
Investissements opérationnels	-66	-93
Paievements des loyers	-121	-122
Variation du besoin en fonds de roulement*	-116	-9
Flux de trésorerie opérationnel	-12	84
Impôts payés	-25	-13
Coût de l'endettement financier net	-84	-80
Réorganisation provenant des autres produits et charges opérationnels	-122	-149
Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels	-9	-5
Coûts d'intégration et d'acquisition provenant des autres produits et charges opérationnels	-	-
Autres variations**	-50	-109
Flux de trésorerie disponible	-302	-271
Impact des Variation des actions sur le besoin en fonds de roulement	-146	-176
Variation de trésorerie nette	-156	-96
(Acquisitions) cessions, nettes	251	-2
Programme de rachat d'actions	-	-
Dividendes versés aux actionnaires	-	-
Flux de trésorerie net	-51	-271
Trésorerie (endettement) net(te) d'ouverture	-946	-275
Moins: Ajustement à la JV de la dette	-898	-963
Trésorerie (endettement) net(te) d'ouverture, exclu. Ajustement JV	-1 844	-1 238
Flux de trésorerie net	-51	-271
Variation de la dette financière***	-111	-60
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	7	-112
Trésorerie (endettement) net(te) de clôture en excluant l'ajustement de la dette à la juste valeur	-1 998	-1 681
Ajustement de la dette à la juste valeur	805	935
Trésorerie (endettement) net(te) de clôture	-1 193	-746

* La variation du besoin en fonds de roulement exclut la variation du besoin en fonds de roulement liée aux éléments présentés en autres produits et charges opérationnels et en autres produits et charges financiers.

** Cette rubrique comprend principalement les décaissements liés aux litiges, aux pertes sur contrats clients ainsi qu'à d'autres éléments non récurrents, notamment ceux associés aux opérations de restructuration du Groupe.

*** Variation intégrant principalement les intérêts non décaissés afférents à la dette financière n'ayant pas donné lieu à des flux de trésorerie sur l'exercice, pour 59 millions d'euros, et la pénalité d'exit sur dette payée postérieurement au 30 juin 2026, pour 63 millions d'euros, diminués des frais de refinancement payés postérieurement au 30 juin 2026, pour 13 millions d'euros, ainsi que d'autres éléments de nature non significative.

Le flux de trésorerie opérationnel qui est obtenu en retranchant de l'EBO (i) les investissements opérationnels (ii) les paiements de loyers (iii) la variation du besoin en fonds de roulement, s'est fortement dégradé sur la période avec une consommation de -12 millions d'euros contre une génération de 84 millions

d'euros l'année passée. La raison principale tient au creusement du besoin en fonds de roulement impacté par le décaissement de la rémunération variable annuelle, désormais versée une fois l'an sur le mois de juin).

La contribution négative du **besoin en fonds de roulement** s'est élevée à -116 millions d'euros contre -9 millions d'euros au premier semestre 2025. Le montant des avances clients non sollicitées reçues avant la date de la facture se sont élevées à 123 millions d'euros sur le semestre clos le 30 juin 2026. Elles étaient de 276 millions d'euros au 31 décembre 2025, soit une variation négative de -153 millions d'euros sur le premier semestre 2026. Pour mémoire, la variation était négative de -176 millions d'euros au premier semestre 2025.

Au 30 juin 2026, le Groupe a mis en place un programme **d'affacturage de créances clients** dans un premier pays. Son déploiement devrait se poursuivre au second semestre et être étendu à trois autres pays pour des montants significatifs avec le même partenaire. Il constitue une source de financement sécurisée et récurrente, à un coût global attractif d'environ 6 % pour la tranche en euros. Ce financement est engagé pour une durée de trois ans, sans recours. Au 30 juin 2026, un montant net de 8 millions d'euros a été collecté.

Compte non tenu des impacts provenant des avances non sollicitées et de l'affacturage, la variation du besoin en fonds de roulement était positive de près de 29 millions d'euros sur le premier semestre 2026, reflétant la saisonnalité habituelle, dans un contexte général de baisse de l'activité et de normalisation des termes et conditions de paiements. Le délai de règlement clients (DSO) a atteint 58 jours en juin 2026 contre 54 jours en juin 2025, tandis que le délai de règlement fournisseurs (DPO) s'est normalisé à 40 jours en juin 2026 contre 24 jours en juin 2025.

Les investissements opérationnels ont été contenus à 66 millions d'euros, en retrait significatif par rapport à la même période de l'exercice précédent, et ce, malgré le décaissement d'une enveloppe de 33 millions d'euros engagée par Advanced Computing avant sa cession.

Les impôts payés se sont élevés à 25 millions d'euros sur le premier semestre 2026 contre 13 millions d'euros sur le premier semestre 2025 principalement sur la France, en ce compris, un décaissement de 3.5 millions d'euros liés aux activités Advanced Computing.

Les flux de trésorerie liés au **coût de l'endettement net** se sont élevés à 84 millions d'euros (contre 80 millions d'euros au premier semestre 2025), correspondant aux intérêts payés sur la dette pour 96 millions d'euros, minorés de 13 millions d'euros de produits financiers perçus sur les dépôts et comptes bancaires.

Les décaissements liés **aux mesures de réorganisation, de rationalisation et frais associés et d'intégration et acquisition** ont atteint 131 millions d'euros (dont 122 millions d'euros de réorganisation, incluant 50 millions d'euros de reprises de provisions utilisées, et 9 millions d'euros de rationalisation et frais associés, incluant 2 millions d'euros de reprises de provisions utilisées) contre 154 millions d'euros au premier semestre 2025, cette évolution restant principalement liée à la poursuite du plan de transformation Genesis. Les décaissements de réorganisation et de rationalisation effectués sur le périmètre actuel, à l'exclusion de ceux réalisés pour le compte des périmètres cédés, se sont élevés à 127 millions d'euros au premier semestre 2026.

Les autres variations se sont élevées à -50 millions d'euros contre -109 millions d'euros sur le premier semestre 2025, en raison principalement de coûts encourus sur des contrats onéreux et de paiements de frais et honoraires liés à des litiges.

En conséquence des impacts ci-dessus, le flux de trésorerie disponible a été négatif de 302 millions d'euros sur le premier semestre 2026 alors qu'il était négatif de 271 millions d'euros sur le premier semestre 2025.

La variation nette de la trésorerie qui s'obtient en retranchant du flux de trésorerie disponible l'impact des mesures d'optimisation de besoin en fonds de roulement, soit la variation des avances non sollicitées nette de l'impact du factoring, s'est ainsi établie à -156 millions d'euros pour la période close le 30 juin 2026 à comparer à -95 pour la même période de l'année passée. **Compte non tenu des impacts liés aux périmètres cédés, la variation nette de la trésorerie du périmètre actuel a été négative de -120 millions d'euros au premier semestre 2026.**

Les **(acquisitions) cessions, nettes**, se sont élevées à 251 millions d'euros sur le premier semestre 2026, correspondant principalement aux encaissements nets reçus dans le cadre des cessions de la période (Advanced Computing principalement).

Le flux de trésorerie net de la période, -51 millions d'euros, correspond au flux de trésorerie disponible de -302 millions d'euros, augmenté des encaissements nets liés aux cessions pour 251 millions d'euros sur le premier semestre 2026.

Endettement net

Au 30 juin 2026, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à 1 735 millions d'euros. Les emprunts, exprimés au coût amorti (IFRS 9), s'élevaient à 3 183 millions d'euros et se composaient de 2 635 millions d'euros d'emprunts obligataires, de 535 millions d'euros de prêts bancaires et titres de créances négociables et de 13 millions d'euros d'autres emprunts. Les emprunts s'élevaient à 3 988 millions d'euros (hors ajustement de juste valeur). En conséquence, l'endettement net du Groupe s'établissait à 1 193 millions d'euros, ou 1 998 millions d'euros hors ajustement de juste valeur.

Pour les besoins du calcul de l'endettement net, le Groupe a également pris en compte un actif financier de 255 millions d'euros correspondant au dépôt en numéraire constitué en garantie dans le cadre du litige TriZetto. Compte tenu des restrictions attachées à son utilisation, cet actif financier est exclu de la trésorerie du Groupe.

Liquidité

Au 30 juin 2026, la position de liquidité du Groupe s'est établie à 1 805 millions d'euros, dont 1 735 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie et 70 millions d'euros de FCR non tiré ce montant correspondant à la part disponible de la FCR de 110 millions d'euros, le solde de 40 millions d'euros correspondant à des garanties bancaires émises au titre de cette ligne, contre 1 705 millions d'euros au 31 décembre 2025, soit un niveau largement supérieur au seuil minimum de 650 millions d'euros requis par la documentation de crédit. Après le remboursement de 857 millions d'euros de l'ancienne dette 1L intervenu le 6 juillet, cette position s'établit à 948 millions d'euros, ce montant constituant une estimation reposant sur certaines hypothèses et non un solde comptable arrêté.

La position de liquidité prévisionnelle du Groupe au 30 juin 2026 est estimée à 1 098 millions d'euros, avec des hypothèses prudentes intégrant l'absence de cession additionnelle et une montée en puissance limitée de l'affacturage. Ce montant restant inférieur au seuil de 1,1 milliard d'euros fixé par la documentation de crédit, aucun remboursement anticipé obligatoire lié aux produits de cession n'est requis à ce stade.

3.2.1. Politique de financement

Atos Group a mis en place une politique de financement rigoureuse, revue par le Comité d'audit du Groupe, visant à sécuriser et optimiser la gestion de la trésorerie du Groupe. Toutes les décisions relatives aux financements externes sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration. Conformément à cette politique, l'ensemble des activités de trésorerie du Groupe — incluant la gestion de trésorerie, les placements à court terme, les opérations de couverture et de change, ainsi que les transactions financières réalisées au moyen de contrats de location — est géré de manière centralisée par la Direction de la Trésorerie du Groupe. Dans le cadre d'une approche financière prudente à court terme, le Groupe n'a réalisé aucun placement dans des actifs risqués.

La politique d'Atos Group vise à couvrir intégralement ses besoins de liquidité estimés au moyen d'emprunts à long terme ou d'autres instruments financiers de long terme appropriés. Les caractéristiques de ces financements, notamment en termes de maturités et de covenants financiers, sont déterminées afin de préserver la flexibilité financière nécessaire au financement des activités opérationnelle et des développements futurs du Groupe.

Structure de financement

À la suite de l'émission réalisée le 21 mai 2026 (la « Date d'émission »), le Groupe a procédé à une évolution de sa structure de dette senior, afin de réduire le coût de son endettement, d'allonger le profil de maturité de son endettement et de simplifier ses sources de financement.

La structure de financement actuelle se compose des éléments suivants :

1. Dette senior sécurisée (1L / Pari Passu)

Le Groupe a émis un montant total de 1,25 milliard d'euros de nouvelles obligations senior sécurisées arrivant à échéance en mai 2031, se décomposant comme suit :

- 950 millions d'euros d'obligations à taux fixe de 8,125 %.
- 300 millions d'euros d'obligations senior sécurisées à taux variable.

Le produit de cette émission a été affecté au remboursement du prêt à terme 1L en date du 21 mai 2026 pour un montant de 325 millions d'euros et au remboursement partiel des obligations senior 1L pour un montant de 63 millions d'euros en date du 25 juin 2026. Le remboursement du solde des obligations senior 1L d'un montant de 857 millions d'euros a été effectué en date du 6 juillet 2026.

2. Nouvelle facilité de crédit renouvelable (FCR)

Une nouvelle facilité de crédit renouvelable senior de 110 millions d'euros, incluant une ligne de garantie de 40 millions d'euros, a été mise en place à la Date d'émission. Elle remplace l'ancienne FCR 1L ainsi que ligne de cautions et est destinée au financement du besoin en fonds de roulement et des besoins généraux du Groupe.

3. Dette subordonnée (dette réinstallée)

Les tranches de dette réinstallées dans le cadre de la restructuration de décembre 2024 demeurent en place, mais sont désormais contractuellement subordonnées aux nouvelles obligations 2031 :

- Dette 1,5L (échéance 2030): comprenant un prêt à terme de 751 millions d'euros et des obligations dont le principal restant dû s'élève à 811 millions d'euros, après des rachats partiels sur le marché et annulations réalisés au premier semestre 2026.
- Dette 2L (échéance 2032): comprenant un prêt à terme de 219 millions d'euros et des obligations pour un montant nominal de 140 millions d'euros.

Pour plus d'information, se référer à la note 6 des états financiers semestriels 2026.

Covenants financiers

Au titre de la documentation de financement 2026 et des accords conclus en 2024 (au titre des dettes 1,5L et 2L) toujours en vigueur, le Groupe est soumis aux engagements financiers suivants :

- Covenant de liquidité (1,5L et 2L) : le Groupe doit maintenir une liquidité agrégée d'au moins 650 millions d'euros, testée trimestriellement. Au 30 juin 2026, la position de trésorerie du Groupe s'établit à 1 735 millions d'euros (soit 1 805 millions d'euros en incluant 70 millions de FCR disponible) et demeure largement supérieure à ce seuil. La FCR s'élève au total à 110 millions d'euros, dont 40 millions d'euros sont mobilisés sous forme de garanties bancaires. La marge par rapport au seuil contractuel de 650 millions d'euros s'établissait ainsi à 1 155 millions d'euros.
- Covenant de levier (1,5L et 2L) : à compter du 30 juin 2027, le ratio de levier net total consolidé (Dette nette / OMDAL) ne devra pas excéder le plafond de 3,5x.
- Covenant conditionnel lié à la nouvelle FCR : un ratio de levier net total consolidé de 8.00:1 s'applique si l'utilisation de la FCR dépasse 40 % des engagements totaux, soit 44 millions d'euros. Au 30 juin 2026, le test de ce covenant n'a pas été déclenché.

Couverture des garants :

Les filiales significatives du Groupe (le caractère significatif étant apprécié au regard du poids de la filiale dans le chiffre d'affaires, l'EBO pré-IFRS 16 ou les actifs nets) interviennent en tant que garant au bénéfice des Créanciers sécurisés dans le cadre des accords de financement. D'autres filiales du Groupe peuvent également avoir à agir en même qualité de garants au titre des Financements pour s'assurer que les garants, pris dans leur ensemble, représentent au moins 65% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, 85% de l'EBO pré-IFRS 16 du Groupe, et 85% des actifs nets consolidés du Groupe. Au 31 décembre 2025, les ratios des filiales significatives du Groupe agissant en tant que garant excédaient les seuils requis par les accords de financement.

Politique de couverture :

La politique du Groupe vise également à limiter son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, notamment par la conversion d'une partie de sa dette financière à taux variable en taux fixe. Les instruments dérivés autorisés pour couvrir cette dette sont des contrats de swap conclus avec des

institutions financières de premier plan et gérés de manière centralisée par la Direction de la Trésorerie du Groupe.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des positions de change résultant de transactions commerciales et financières libellées dans des devises autres que la devise locale de l'entité concernée. Selon cette politique, toute exposition significative doit être couverte dès qu'elle est identifiée. Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe peut recourir à différents instruments financiers, principalement des contrats à terme et des swaps de devises. Le Groupe peut également couvrir d'autres risques significatifs, notamment ceux résultant d'acquisitions ou de cessions significatives lorsque la contrepartie payée ou reçue est libellée dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée.

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe a été confronté à une indisponibilité de lignes de crédit dérivées, ne lui permettant pas d'appliquer pleinement sa politique de couverture du risque de change. Le Groupe poursuit actuellement des discussions avec des partenaires financiers potentiels afin de mettre en place des lignes de crédit en devises.

3.3. États financiers consolidés résumés semestriels

3.3.1. Compte de résultat consolidé résumé semestriel

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2025
Chiffre d'affaires	Note 3	3 410	4 020
Charges de personnel	Note 4.1	-1 706	-2 115
Charges opérationnelles autres que salariales	Note 4.2	-1 535	-1 792
Marge opérationnelle		169	113
En % du chiffre d'affaires		5,0%	2,8%
Autres produits et charges opérationnels	Note 5	-314	-566
Résultat opérationnel		-145	-452
En % du chiffre d'affaires		-4,3%	-11,3%
Coût de l'endettement financier net	Note 6.1	-294	-162
Autres charges financières	Note 6.1	-31	-62
Autres produits financiers	Note 6.1	4	22
Résultat financier	Note 6.1	-321	-202
Résultat avant impôt		-466	-654
Charge d'impôt	Note 7	-37	-41
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net		-504	-695
dont			
▪ attribuable aux propriétaires de la société mère		-503	-696
▪ attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-1	1

<i>(en millions d'euros et en nombre d'actions)</i>		Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2025
Résultat net			
– attribuable aux propriétaires de la société mère		-503	-696
Nombre moyen pondéré d'actions		19 648 586	18 629 636
Résultat net par action (en euros)	Note 14.1	-25,59	-37,36
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		19 648 586	18 629 636
Résultat net dilué par action (en euros)	Note 14.1	-25,59	-37,36

(1) Les données présentées au 30 juin 2026 prennent en compte d'une part l'impact du regroupement d'actions intervenu en avril 2025 et d'autre part, les augmentations de capital de février 2026, conformément à IAS 33. Voir Note 11.

(2) Les données présentées au 30 juin 2025 prennent en compte l'impact du regroupement d'actions intervenu en avril 2025 et conformément à IAS 33.

3.3.2. État du résultat global consolidé semestriel

Résultat net de la période	-504	-695
Autres éléments du résultat global		
▪ A reclasser en compte de résultat (recyclables)	-18	-251
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	-5	-6
Ecart de conversion	-13	-245
Effet d'impôt sur les éléments à reclasser en compte de résultat	-	1
▪ Non reclassés en compte de résultat (non recyclables)	30	58
Gains et pertes actuariels liés aux engagements de retraite à prestations définies	40	80
Effet d'impôt sur les éléments non reclassés en compte de résultat	-11	-21
Total autres éléments du résultat global	12	-193
Total résultat global de la période	-492	-888
dont		
▪ attribuable aux propriétaires de la société mère	-491	-887
▪ attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-1	-1

3.3.3. États consolidés résumés semestriels de la situation financière

(en millions d'euros)		Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2025
ACTIF			
Goodwill	Note 8	472	465
Immobilisations incorporelles		220	247
Immobilisations corporelles		215	240
Droits d'utilisation		278	308
Participations dans les entreprises mises en équivalence		10	11
Actifs financiers non courants	Note 6.3	324	91
Impôts différés actifs	Note 7	124	124
Autres actifs non courants		9	-
Total des actifs non courants		1 652	1 486
Clients et comptes rattachés	Note 3.2	1 906	1 769
Impôts courants		61	60
Autres actifs courants	Note 4.4	938	1 023
Instruments financiers courants		2	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6.2	1 735	1 245
Total des actifs courants		4 642	4 098
Actifs destinés à la vente			739
TOTAL DE L'ACTIF		6 294	6 322

(en millions d'euros)		Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2025
PASSIF			
Capital social	Note 11	20	19
Primes		1 887	1 887
Réserves consolidées		-2 681	-1 290
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère	Note 11	-503	-1 404
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		-1 278	787
Participations ne donnant pas le contrôle		-1	-3
Total capitaux propres		-1 279	-790
Provisions pour retraites et assimilées	Note 9	531	597
Provisions non courantes	Note 10	490	358
Emprunts	Note 6.4	2 302	2 262
Impôts différés passifs	Note 7	33	33
Dettes de location non courantes		281	315
Autres passifs non courants		4	4
Total des passifs non courants		3 641	3 571
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 4.3	984	875
Impôts courants		116	101
Provisions courantes	Note 10	394	373
Instruments financiers courants	Note 6.4	1	0
Part à moins d'un an des emprunts	Note 6.4	881	23
Dettes de location courantes		150	162
Autres passifs courants	Note 4.5	1 406	1 550

Total des passifs courants	3 932	3 083
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	-	458
TOTAL DU PASSIF	6 294	6 322

3.3.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé résumé semestriel

(en millions d'euros)		Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2025
	Notes		
Résultat avant impôt		-466	-654
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	Note 4.2	73	134
Amortissement des droits d'utilisation	Note 4.2	73	99
Dotations (reprises) nettes aux provisions opérationnelles		-29	-1
Dotations (reprises) nettes aux provisions financières		12	6
Dotations (reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles		145	199
Amortissement des actifs incorporels (allocation du prix d'acquisition)	Note 5	17	12
Perte de valeur du goodwill et des autres actifs non courants	Note 5	-	24
(Plus) moins-values de cessions d'actifs non courants		106	-
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	Note 5	14	-
Coût de l'endettement financier net	Note 6.1	294	162
Intérêts sur dettes de location	Note 6.1	13	15
Autres éléments financiers non cash*		-166	-
Flux nets de trésorerie liés à l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement et impôts		87	-3
Impôts payés		-25	-13
Variation du besoin en fonds de roulement		-95	43
Flux nets de trésorerie liés à l'activité		-34	28
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-66	-93
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		3	-
Investissements opérationnels nets		-63	-93
Encaissements nets liés aux cessions d'immobilisations financières		550	1
Trésorerie des sociétés cédées sur la période		-299	-
Investissements financiers nets		251	1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		188	-92
Augmentation de capital		-	1
Païement des loyers	Note 6.5	-121	-122
Nouveaux emprunts	Note 6.5	1 232	-
Remboursement d'emprunts	Note 6.5	-538	-
Intérêts payés	Note 6.5	-84	-80
Autres mouvements liés aux opérations de financement	Note 6.5	-173	-6
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		316	-207
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		470	-271
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		1 265	1 739
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	Note 6.5	470	-271
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	Note 6.5	0	-104
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	Note 6.5	1 735	1 364

* Ce montant correspond à la reprise, pour 166 millions d'euros, de la provision comptabilisée l'exercice précédent au titre d'un actif relevant d'IFRS 5.

3.3.5. Variation semestrielle des capitaux propres consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions à la clôture (en milliers)	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat net	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Participatio ns ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2024	179 035 979	18	1 887	-1 354	248	799	0	799
• Augmentation de capital	14 749 169	1	-	-	-	1	-	1
• Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	248	-248	-	-	-
• Autres	-	-	-	-2	-	-2	-	-2
• Regroupement d'actions*	-193 765 770	-	-	-	-	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	-179 016 601	1	-	246	-248	-1	-	-1
• Résultat net de la période	-	-	-	-	-696	-696	-1	-695
• Autres éléments du résultat global	-	-	-	-193	-	-193	-	-193
Total du résultat global de la période	0	0	0	-193	-696	-889	-1	-888
Au 30 juin 2025	19 378	19	1 887	-1 302	-696	-91	-1	-91
• Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
• Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	34	-	-	-	-	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	34	0	0	0	0	0	0	0
• Résultat net de la période	-	-	-	-	-708	-708	-1	-709
• Autres éléments du résultat global	-	-	-	12	-	12	-	12
Total du résultat global de la période	-	-	-	12	-708	-696	-1	-697
Au 31 décembre 2025	19 412	19	1 887	-1 290	-1 404	-787	-3	-790
• Augmentation de capital	338	0	0	0	-	1	0	1
• Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	-1 404	1 404	0	0	0
• Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-0	-0
• Paiements fondés sur des actions	-	-	-	14	-	14	0	14
• Actions propres	-	-	-	0	-	0	0	0
• Autres*	-	-	-	-14	-	-14	0	-14
Transactions avec les actionnaires	338	0	0	-1 403	1 404	1	0	3
• Résultat net de la période	-	-	-	-	-503	-503	-1	-504
• Autres éléments du résultat global	-	-	-	12	0	12	-0	12
Total du résultat global de la période	0	0	0	12	-503	-491	-1	-492
Au 30 juin 2026	19 750	20	1 887	-2 681	-503	-1 278	-1	-1 279

3.3.6. Annexe aux états financiers consolidés résumés semestriels

Les états financiers consolidés résumés semestriels ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 29 juillet 2026.

3.3.6.1. Base de préparation

Tous les montants sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Certains totaux peuvent présenter des différences d'arrondis.

Principes comptables

Les états financiers consolidés résumés semestriels d'Atos Group (« le Groupe ») pour la période de six mois close le 30 juin 2026 ont été établis conformément aux normes comptables internationales, telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont l'application était obligatoire au 30 juin 2026.

Les normes internationales comprennent les « International Financial Reporting Standards » (IFRS) publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB), les « International Accounting Standards » (IAS), les interprétations du « Standing Interpretations Committee » (SIC) et de l'« IFRS Interpretations Committee » (IFRS IC).

Les états financiers consolidés résumés semestriels du Groupe pour la période de six mois close le 30 juin 2026 ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Cette norme prévoit que les états financiers intermédiaires résumés ne comportent pas toutes les informations requises par les normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés annuels.

Ces états financiers consolidés résumés semestriels doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance du Groupe depuis les derniers états financiers annuels.

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation retenus pour l'établissement de ces états financiers consolidés résumés intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par le Groupe au 31 décembre 2025 et décrits dans l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à l'exception :

- Des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire présentées au paragraphe ci-dessous
- Les amendements des normes IFRS 9 et IFRS 7 touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers ont été appliqués depuis le 1er janvier 2026.

À la date d'autorisation de la publication des présents états financiers, le Groupe n'avait pas appliqué les normes IFRS de comptabilité nouvelles et révisées ci-dessous, qui avaient été publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur :

- IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir :

La norme IFRS 18 « États financiers : présentation et informations à fournir », publiée par l'IASB le 9 avril 2024 et adoptée par l'Union européenne par le Règlement (UE) 2026/338 du 13 février 2026, remplacera IAS 1 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.

Cette norme introduit notamment de nouveaux sous-totaux obligatoires au compte de résultat, une classification des produits et charges selon les catégories exploitation, investissement et financement, de nouvelles exigences relatives à l'agrégation et à la désagrégation de l'information financière ainsi que des informations spécifiques concernant les mesures de performance définies par la direction (Management-defined Performance Measures ou « MPM »).

Le Groupe a engagé un programme de travaux visant à préparer la première application de cette norme. Les analyses réalisées portent notamment sur l'évaluation des incidences de la nouvelle présentation du compte de résultat consolidé, l'identification des indicateurs susceptibles de relever de la définition des MPM,

l'articulation entre les indicateurs de performance actuellement communiqués et les nouveaux sous-totaux imposés par la norme, ainsi que les évolutions requises des processus et outils de consolidation et de reporting financier.

Sur la base des analyses menées à ce jour, les incidences attendues devraient principalement concerner la présentation des états financiers consolidés et les informations à fournir en annexe. Les travaux se poursuivent afin de finaliser l'évaluation des impacts de la norme, notamment en ce qui concerne les MPM, la présentation des charges opérationnelles et le retraitement des informations comparatives qui sera requis lors de la première application.

La mise en œuvre d'un nouveau système de consolidation et de reporting financier au cours du second semestre 2026 constitue un élément clé du dispositif préparatoire déployé par le Groupe. Ce système contribuera à la production des informations complémentaires requises par IFRS 18 et à l'adaptation des processus de reporting associés.

À la date d'arrêté des présents états financiers, le Groupe n'a pas identifié d'incidence susceptible de modifier la reconnaissance ou l'évaluation des actifs, passifs, produits ou charges. Les analyses demeurent toutefois en cours et les conclusions définitives seront arrêtées préalablement à la première application obligatoire de la norme au 1er janvier 2027.

Autres normes

Le Groupe n'applique pas les normes et interprétations non encore approuvées par l'Union européenne à la date de clôture. Par ailleurs, aucune nouvelle norme ou interprétation pour lesquelles une application anticipée était possible, n'a été appliquée par le Groupe.

Les impacts potentiels de ces nouveaux textes sont en cours d'analyse.

Recours à des estimations comptables et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés résumés semestriels, la direction émet des jugements et a recours à des estimations et hypothèses qui impactent le montant des actifs et passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date de clôture.

Les jugements significatifs portés par la direction sur les principes comptables appliqués, ainsi que les principales sources d'incertitude liées aux estimations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés semestriels résumés restent identiques à ceux décrits dans le dernier rapport annuel, à l'exception des méthodes d'évaluation spécifiques de la norme IAS 34 concernant l'estimation de la charge d'impôt (tel que décrit dans la Note 7) et la valorisation des engagements de retraite et avantages assimilés (tel que décrit à la Note 9).

Continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. Au 30 juin 2026, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à 1 735 millions d'euros. Les prévisions de trésorerie pour les douze mois suivant l'arrêté des états financiers consolidés résumés intermédiaires par le Conseil d'administration en date du 29 juillet 2026 font apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de financement du Groupe sur cette période.

La position de liquidité du Groupe, obtenue en ajoutant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie la part non tirée de la facilité de crédit renouvelable (FCR) de 70 millions d'euros (hors 40 millions d'euros de garanties), s'élevait à 1 805 millions d'euros au 30 juin 2026. Sur la base de ces mêmes prévisions de trésorerie, la liquidité du Groupe devrait rester largement supérieure au minimum de 650 millions d'euros exigé par les accords de financement existants. La liquidité du Groupe est attendue à 1 098 millions d'euros au 31 décembre 2026.

Au 30 juin 2026, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à 1 735 millions d'euros. Les emprunts, exprimés au coût amorti (IFRS 9), s'élevaient à 3 183 millions d'euros et se composaient de 2 635 millions d'euros d'emprunts obligataires, de 535 millions d'euros de prêts bancaires et titres de créances négociables et de 13 millions d'euros d'autres emprunts. Les emprunts s'élevaient à 3 988 millions

d'euros (hors ajustement de juste valeur). En conséquence, l'endettement net du Groupe s'établissait à 1 193 millions d'euros, ou 1 998 millions d'euros hors ajustement de juste valeur.

La facilité de crédit renouvelable (FCR) n'a pas été tirée et n'est donc pas incluse dans ces montants.

Il est rappelé qu'à la suite de la finalisation, le 18 décembre 2024, des dernières étapes du Plan de Sauvegarde Accélérée homologué par le Tribunal de Commerce spécialisé de Nanterre, la restructuration financière du Groupe a abouti à :

- Une réduction de la dette brute d'environ 2,9 milliards d'euros par conversion en capital de la dette financière existante, et d'environ 0,8 milliard d'euros par remboursement de financements intérimaires via de nouveaux financements accordés à la Société.
- L'émission de nouveaux financements levés sous forme d'emprunts à hauteur de 1,6 milliard d'euros, dont la ligne de crédit renouvelable non tirée, et sous forme de capitaux propres à hauteur de 0,1 milliard d'euros via l'émission de droits et l'augmentation de capital réservée complémentaire.
- Dans sa communication aux marchés financiers du 21 mai 2026, Atos Group a annoncé que l'Émetteur avait notifié le 21 mai 2026 que, conformément à la Condition 11.9, un Refinancement Autorisé avait eu lieu et que chaque Porteur d'obligations était en droit d'exiger de l'Émetteur le remboursement de tout ou partie de ses Obligations, en notifiant l'Émetteur au plus tard le 19 juin 2026. En conséquence, le solde restant des Obligations Senior Sécurisées 1L datées du 17 décembre 2024 a été intégralement remboursé le 6 juillet 2026 par un règlement en espèces de 857 millions d'euros.

Le Groupe dispose des ressources et de la flexibilité nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie à moyen terme. Par ailleurs, il est à noter que la nouvelle documentation de crédit impose au Groupe le respect de covenants de maintenance tels que décrits en Note 6.4.

Evènements significatifs : se référer à la section 3.1.1 des états financiers (section 3).

3.4. Notes aux états financiers consolidés résumés semestriels

Note 1 Variations de périmètre.....	42
Note 2 Information sectorielle.....	43
Note 3 Chiffre d'affaires, créances clients, actifs, passifs et coûts des contrats	45
Note 4 Eléments opérationnels.....	46
Note 5 Autres produits et charges opérationnels.....	47
Note 6 Actifs et passifs financiers et résultat financier.....	50
Note 7 Charge d'impôt.....	57
Note 8 Goodwill	57
Note 9 Engagements de retraite et autres avantages à long terme	59
Note 10 Provisions	60
Note 11 Capitaux propres.....	60
Note 12 Litiges	61
Note 13 Événements postérieurs à la date de clôture.....	64

Note 1 Variations de périmètre

Cession des activités IDEAL GRP

Le 31 janvier 2026, Atos Group a annoncé la finalisation de la vente d'IDEAL GRP, l'une de ses activités de services informatiques dans les pays nordiques, au groupe MAIT, pour une valeur d'entreprise de 9,8 millions d'euros. IDEAL est l'intégrateur de systèmes de gestion du cycle de vie des produits et partenaire Platinum des solutions Siemens Digital Industries Software, actif en Finlande, en Suède, en Norvège, au Danemark et en Estonie. L'activité génère environ 15 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel et emploie près de 80 personnes dans la région nordique.

Cette opération s'inscrit pleinement dans le cadre du plan de transformation Genesis d'Atos Group, visant à recentrer le Groupe sur ses activités stratégiques clés et à améliorer son profil de rentabilité.

Athea

Le 24 février 2026, dans le cadre de la vente de Bull, Atos Group a finalisé la cession de sa participation de 50% dans la coentreprise Athea à son partenaire Thales.

Athea, un partenariat entre Atos et Thales, opérait dans le domaine de l'architecture pour le traitement et l'exploitation massive d'informations multi-sources et de l'intelligence artificielle des forces armées et permettait le développement de nouvelles applications d'IA basées sur l'exploitation de données sensibles, pour divers cas d'utilisation.

Cession des activités Advanced Computing

Le 31 mars 2026, Atos Group a finalisé la cession de Bull à l'État français, portant sur ses activités Advanced Computing, incluant les divisions Calcul Haute Performance (HPC) & Quantique ainsi que Business Computing & Intelligence Artificielle, à l'exclusion des activités Vision AI (principalement Ipsotek). La transaction a été réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de 300 millions d'euros, à laquelle pourraient s'ajouter des compléments de prix conditionnels.

Les activités cédées, qui faisaient auparavant partie d'Eviden, ont généré un chiffre d'affaires d'environ 0,7 milliard d'euros en 2025. À l'issue de l'opération, l'État français est devenu l'unique actionnaire de Bull, assurant la continuité des activités et réaffirmant son engagement en faveur du développement de capacités souveraines dans les domaines du calcul haute performance et de l'intelligence artificielle.

Cession des activités ATOS SOUTH AMERICA

Le 30 avril 2026, Atos Group a annoncé la finalisation de la vente de ses activités en Amérique du Sud à la société brésilienne Semantix pour une valeur d'entreprise de 66 millions d'euros. Le périmètre cédé génère environ 121 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel et compte actuellement environ 2 800 professionnels répartis au Brésil, en Argentine, au Chili, en Colombie, en Uruguay et au Pérou.

Cette opération s'inscrit pleinement dans le cadre du plan de transformation Genesis d'Atos Group, visant à recentrer le Groupe sur ses activités stratégiques clés et à améliorer son profil de rentabilité.

Note 2 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, les résultats des secteurs opérationnels présentés sont basés sur les informations du reporting interne de gestion qui sont régulièrement revues par le principal décideur opérationnel et réconciliées au compte de résultat du Groupe. Le principal décideur opérationnel évalue le résultat des secteurs en utilisant un indicateur de résultat opérationnel. Le principal décideur opérationnel, en charge de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, a été identifié comme étant le Directeur Général de la Société.

Le reporting interne de gestion est défini autour de deux « Business Units (BU) » ainsi que Global Structures, et de sept Géographies au sein de la BU Atos. Etant donné que les informations du Groupe sont présentées selon cet axe d'analyse au principal décideur opérationnel, pour les besoins de la norme IFRS 8, le Groupe présente neuf secteurs opérationnels comme décrit précédemment.

Les BU sont les suivantes :

- **Atos**, regroupant les activités de Cloud et Infrastructure, Services Technologiques, Digital Workplace, Applications Digitales, Services de Cybersécurité, Data & IA, Conseil en Management, Transformation et Plateformes intelligentes et Regional Offers.

Au 30 juin 2026, la structure des géographies au sein de la BU Atos est la suivante :

- Amérique du Nord,
 - Benelux, Pays-Bas et les pays Nordiques,
 - Royaume-Uni & Irlande,
 - France,
 - Allemagne, Autriche & Europe Centrale,
 - Marchés internationaux
 - GDC ("Global Delivery Centers")
- **Eviden**, regroupant les activités de Systèmes critiques de mission et Produits de Cybersécurité & d'Intelligence artificielle. Les divisions Calcul Haute Performance (HPC) & Quantique ainsi que Business Computing & Intelligence Artificielle ont été cédées le 31 mars 2026, dans le cadre de la cession de Bull à l'État Français, portant sur ses activités Advanced Computing.
 - **Global Structures « GS »** est présenté séparément et regroupe les coûts de structure du Groupe (en particulier les coûts de finance, marketing, ressources humaines, informatique).

Segments opérationnels (*)

États-Unis & Canada	Canada, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Inde et Mexique.
Benelux, Pays-Bas et les pays nordiques	Belgique, Danemark, Pays-Bas, Estonie, Finlande, Luxembourg, Norvège, et Suède.
Royaume-Uni & Irlande	Irlande, Royaume-Uni et Pologne.
France	France
Allemagne, Autriche & Europe Centrale	Allemagne, Autriche, Israël, Pologne et République Tchèque
Marchés Internationaux	Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Bosnie Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Croatie, EAU, Égypte, Espagne, Gabon, Hong-Kong, Hongrie, Inde, Japon, Liban, Madagascar, Malaisie, Maroc, Namibie, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Roumanie, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Suisse, Taiwan, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, et Uruguay, ainsi que les activités de Major Events.
GDC	Global Delivery Centers (GDC)

(*) cette liste recense les filiales ayant transmis un package de consolidation dans le cadre de l'arrêté semestriel au 30 juin 2026

L'information sectorielle se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total Group	Eviden	Atos	Amérique du Nord	Pays- Bas et Pays Nordiques	Royaume- Uni & Irlande	Allemagne, Autriche & Europe de l'EST	France	Marchés internationaux	GDC	Global Structures
Semestre clos le 30 juin 2026											
Chiffre d'affaires par segment	3 410	227	3 183	493	370	606	679	546	486	3	-
% du chiffre d'affaires Groupe	100,0%	6,7%	93,3%	14,5%	10,9%	17,8%	19,9%	16,0%	14,2%	0,1%	-
Marge opérationnelle	169	-19	214	44	15	63	29	13	34	16	-25
% de marge opérationnelle	5,0%	-8,4%	6,7%	8,9%	4,1%	10,4%	4,3%	2,4%	7,0%	0,5%	-0,7%
Semestre clos le 30 juin 2025											
Chiffre d'affaires par segment	4 020	417	3 603	695	402	583	767	591	561	5	-
% du chiffre d'affaires Groupe	100,0%	10,4%	89,6%	17,3%	10,0%	14,5%	19,1%	14,7%	14,0%	0,1%	-
Marge opérationnelle	113	-33	204	70	23	50	1	13	46	2	-57
% de marge opérationnelle	2,8%	-7,9%	5,7%	10,0%	5,6%	8,5%	0,1%	2,2%	8,2%	0,1%	-1,4%

Au 30 juin 2026,

- les 5 clients les plus importants d'Atos Group représentent environ 14,5 % du chiffre d'affaires du Groupe, contre 13,8 % environ en juin 2025.
- les 20 clients les plus importants d'Atos Group représentent environ 29% du chiffre d'affaires du Groupe, contre environ 28,3 % en juin 2025.

À la suite des échanges avec l'AMF, le Groupe a approfondi son analyse de l'application d'IFRS 8 et prévoit de compléter ses prochaines publications annuelles sur les critères de regroupement, les produits et charges significatifs, les produits et services et les actifs non courants par zone.

Note 3 Chiffre d'affaires, créances clients, actifs, passifs et coûts des contrats

3.1 — Chiffre d'affaires généré par les contrats avec les clients

Désagrégation du chiffre d'affaires généré par les contrats avec les clients

L'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe est reconnu à l'avancement. Le Groupe applique la méthode par les coûts pour évaluer l'avancement de contrats à prix fixe.

Une grande partie du chiffre d'affaires généré par les activités Eviden H&S est reconnue à une date donnée quand les solutions sont livrées, sauf pour les Super Calculateurs (HPC) quand le Groupe Atos crée un actif spécifique qui n'a pas d'usage alternatif et a un droit exécutoire à paiement, découlant du contrat ou de la réglementation locale, pour les coûts encourus majorés d'une marge raisonnable. Dans ce cas spécifique, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement.

La désagrégation du chiffre d'affaires est présentée en Note 2.

3.2 — Clients et comptes rattachés, et passifs des contrats

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2026	31 décembre 2025
Actifs des contrats	490	421
Créances clients	1 428	1 361
Coûts des contrats	40	44
Pertes de crédit attendues	-52	-56
Clients et comptes rattachés	1 906	1 770
Passifs des contrats	-557	-587
Créances clients nettes	1 349	1 182
Ratio clients en jours de chiffre d'affaires (DSO)	58	47*

* Le ratio clients en jours de chiffre d'affaires (DSO) a été calculé avant retraitement des actifs et passifs destinés à la vente en application de la norme IFRS 5, dans un souci de comparabilité avec l'exercice en cours.

La baisse des créances clients s'explique principalement par une baisse d'activité sur le premier semestre 2026. Le délai de règlement clients moyen (**DSO**) était de 58 jours au 30 juin 2026.

Transfert de créances clients

Un programme d'affacturage de créances clients a récemment été mis en place avec un partenaire financier dans un premier pays. Son déploiement devrait se poursuivre au second semestre et être étendu à trois autres pays pour des montants significatifs. Il constitue une source de financement sécurisée et récurrente, à un coût global attractif d'environ 6% pour la tranche en euros. Ce financement est engagé pour une durée de trois ans, sans recours (« non-recourse »).

Au 30 juin 2026, le Groupe avait transféré 10 millions d'euros de créances clients dans le cadre de ce programme. L'analyse du transfert des risques et avantages attachés à ces créances, réalisée conformément à IFRS 9, a conduit à leur décomptabilisation. Le produit net encaissé au titre de ces transferts s'est élevé à 8 millions d'euros.

L'encaissement net de 8 millions d'euros est présenté dans la ligne « Variation des actions sur le besoin en fonds de roulement » du tableau de flux de trésorerie et d'endettement net retraité.

Note 4 Eléments opérationnels

4.1 — Charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2026	% du CA	Semestre clos le 30 juin 2025	% du CA
Salaires	-1 299	-38,1%	-1 647	-41,0%
Charges sociales	-390	-11,4%	-451	-11,2%
Taxes, formation, intéressement et participation	-17	-0,5%	-17	-0,4%
TOTAL	-1 706	-50,0%	-2 215	-52,6%

La réduction des charges de personnel est liée à la réduction des effectifs, principalement en raison des effets des plans de restructuration successifs (dont Genesis en 2025/2026).

Les effectifs sont passés de 69 597 ETP au 30 juin 2025 à 54 560 ETP au 30 juin 2026, soit une baisse de 22%.

L'évolution des effectifs au cours du premier semestre 2026 reflète principalement les transferts de collaborateurs consécutifs aux opérations de cession réalisées par le Groupe dans le cadre de sa transformation, ainsi que les effets des programmes d'adaptation des effectifs mis en œuvre sur certaines zones géographiques. Ces éléments ont été partiellement compensés par les recrutements réalisés sur la période.

4.2 — Charges opérationnelles autres que salariales

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2026	% du CA	Semestre clos le 30 juin 2025	% du CA
Sous-traitance - direct	-521	-15,3%	-593	-14,8%
Achats de logiciels et de matériels informatiques	-266	-7,8%	-309	-7,7%
Coûts de maintenance	-189	-5,5%	-207	-5,1%
Charges locatives	-5	-0,1%	-7	-0,2%
Télécommunications	-46	-1,3%	-65	-1,6%
Transports et déplacements	-15	-0,4%	-23	-0,6%
Honoraires	-84	-2,5%	-94	-2,3%
Autres charges	-254	-7,5%	-266	-6,6%
Sous-total charges	-1 380	-40,5%	-1 564	-38,9%
Amortissement des immobilisations	-73	-2,1%	-134	-3,3%
Amortissement des droits d'utilisation	-73	-2,1%	-99	-2,5%
(Dotations) reprises nettes aux provisions	-13	-0,4%	-1	0%
Plus et moins-values d'immobilisations cédées	-1	0%	-5	-0,1%
Pertes sur créances irrécouvrables	-1	0%	-3	-0,1%
Production immobilisée	7	0,2%	14	0,3%
Sous-total autres charges	-154	-4,5%	-228	-5,7%
TOTAL	-1 534	-45,0%	-1 792	44,6%

(*) La baisse de 61 millions d'euros des amortissements sur immobilisations entre juin 2025 et juin 2026, est expliquée à hauteur de 44 millions d'euros, par l'impact de la cession des activités Advanced Computing et Atos South America.

4.3 — Fournisseurs et comptes rattachés

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2026	31 décembre 2025
Fournisseurs et comptes rattachés	984	875
Paielements d'avance nets	-65	-57
Charges constatées d'avance et facturation en avance	-549	-545
TOTAL	370	272
Ratio fournisseurs en nombre de jours (DPO)	38	28*

(*) Au 31 décembre 2025, le ratio fournisseurs en nombre de jours (DPO) a été calculé avant retraitement des actifs et passifs destinés à être cédés en application d'IFRS 5, dans un souci de comparabilité avec l'exercice en cours.

4.4 — Autres actifs courants

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2026	31 décembre 2025
Stocks	29	37
Etat - créances de TVA	253	218
Charges constatées d'avance et facturation en avance	549	545
Autres créances et actifs courants *	42	166
Paielements d'avance nets	65	57
TOTAL	938	1 023

(*) Au 30 juin 2026, le dépôt en numéraire constitué en garantie dans le cadre du litige TriZetto s'élève à 255 millions d'euros et est présenté en actifs financiers non courants, compte tenu des restrictions attachées à son utilisation et de l'horizon attendu de dénouement du litige à la suite de l'appel interjeté au cours du premier semestre 2026. Ce dépôt, qui s'élevait à 75 millions d'euros au 31 décembre 2025 et était alors présenté en autres créances courantes, a été reclassé en actifs financiers non courants et augmenté au cours du premier semestre 2026.

4.5 — Autres passifs courants

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2026	31 décembre 2025
Personnel et comptes rattachés	384	475
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	112	122
Etat - taxe sur la valeur ajoutée	243	249
Passifs des contrats	557	587
Autres dettes opérationnelles	111	117
TOTAL	1 407	1 550

4.6 — Besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2026	31 décembre 2025
Clients et comptes rattachés	1 906	1 769
Fournisseurs et comptes rattachés	-984	-875
Autres actifs courants	938	1 023
Autres passifs courants	-1 407	-1 550
moins Actifs financiers à court terme	-	-75
moins Dettes liées aux acquisitions d'actifs non courants	-11	11
TOTAL	443	303

Note 5 Autres produits et charges opérationnels

Le poste "Autres produits et charges opérationnels" tel que décrits dans le paragraphe 6.1.7.3. de l'URD 2025, regroupe les éléments dont la nature, le montant ou la fréquence justifient une présentation séparée

afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante du Groupe. Ce poste a représenté une charge nette de 314 millions d'euros au premier semestre 2026.

Le tableau suivant présente ce poste par nature :

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2025
Coûts de réorganisation	-113	-355
Rationalisation et frais associés	-8	-24
Amortissement des actifs incorporels (allocation du prix d'acquisition)	-17	-12
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	-18	-1
Autres	-157	-174
TOTAL	-314	-566

Les coûts de réorganisation se sont élevés à 113 millions d'euros au premier semestre 2026, en très net retrait par rapport au premier semestre 2025 où ils avaient atteint 355 millions d'euros. Ces coûts reflètent l'impact des dernières mesures de réduction des effectifs engagées dans le cadre du plan stratégique Genesis.

Les coûts de rationalisation et charges associées ont diminué de 24 millions d'euros au premier semestre 2025 à 8 millions d'euros au premier semestre 2026, en raison de la comptabilisation en 2025 d'une provision pour contrats de location déficitaires de 20 millions d'euros.

Au premier semestre 2026, la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition se composait principalement de :

- 9 millions d'euros au titre des relations clients et technologies apportées par Syntel, amorties sur 12 ans à compter du 1er novembre 2018 ;
- 4 millions d'euros au titre des relations clients apportées par Cloudreach Topco, amorties sur 11 ans à compter du 1er janvier 2022 ;
- 2 millions d'euros au titre des relations clients apportées par Maven Wave, amorties sur 10 à 12 ans à compter du 1er février 2020.

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles s'est élevée à 17 millions d'euros au premier semestre 2026, en augmentation par rapport à l'année précédente en raison principalement d'une dépréciation complémentaire de 3 millions d'euros comptabilisée au titre des relations clients liées à Cloudreach.

Les charges de paiement fondé sur des actions se sont élevées à 18 millions d'euros au premier semestre 2026, contre 1 million d'euros au premier semestre 2025. Cette hausse est principalement liée aux plans d'attribution d'actions mis en place au second semestre 2025.

Au 30 juin 2026, le Groupe a déterminé qu'il n'existait aucun indicateur de dépréciation du goodwill. En conséquence, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au premier semestre 2026.

Au premier semestre 2026, les autres éléments ont représenté une charge nette de 157 millions d'euros contre une charge de 174 millions d'euros au premier semestre 2025.

En 2026, la charge nette comprend principalement l'impact estimé de l'évolution des litiges pour 94 millions d'euros et des pertes sur contrats clients ayant un caractère anormal, faisant l'objet d'une classification cohérente d'une période à l'autre, pour 44 millions d'euros.

Paiements fondés sur actions

La charge de 18 millions d'euros enregistrée en Autres produits et charges opérationnels et relative aux paiements fondés sur des actions (contre 1 million d'euros au premier semestre 2025) est principalement liée aux plans d'actions de performance attribués en 2025.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions se détaille par année et par nature comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2025
Plans 2025	18	2
Plans 2024	-	-
Plans 2023	-	0
Plans 2022	-	-2
TOTAL	18	1

Par catégorie de plans :

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2025
Plans d'actions de performance	18	1
Plans d'actionnariat salarié	-	-
Plans de fidélisation réglés en trésorerie	-	-
TOTAL	18	1

Plan d'actions de performance

A la suite du regroupement d'actions devenu effectif le 24 avril 2025, les plans 2022 et 2023 d'actions de performance en cours d'acquisition ont été ajustés et arrondis à l'entier inférieur conformément aux dispositions légales et fiscales. Certains salariés ont informé la société de leur souhait de renoncer à leurs droits conformément au règlement du plan.

Au cours du semestre 2026, aucune action de performance n'a été livrée au titre des plans 2022 et 2023.

Au 31 décembre 2025, tous les droits des bénéficiaires au titre des plans 2023 ont été radiés.

Les plans d'actions de performance du Groupe répondent aux règles suivantes :

- les bénéficiaires d'actions doivent généralement être salariés ou mandataires sociaux du Groupe ou salariés d'une entité liée à Atos Group ;
- l'acquisition des actions est généralement subordonnée à la fois à une condition de présence et à des conditions d'atteinte de critères de performance financiers tel que l'augmentation du cours de l'action Atos Group par rapport au « prix initial de l'Action » de 37 euros ;
- la période d'acquisition varie selon les règles des plans mais n'excède jamais trois ans ;
- la période d'incessibilité varie de zéro à trois ans sauf pour le Président Directeur Général ou tout Mandataire Social Exécutif d'Atos Group bénéficiaire de ces plans, pour qui la période d'incessibilité s'étend jusqu'au 31 décembre 2030.

Les principaux plans impactant le compte de résultat consolidés au premier semestre 2026 sont détaillés comme suit :

Date du Conseil d'administration	17 décembre 2025	17 décembre 2025	17 décembre 2025
Nombre d'actions initialement attribuées	9 332	9 332	9 336
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	47,85	47,85	47,85
Date d'acquisition	31 décembre 2026	31 décembre 2027	31 décembre 2028
Durée de vie (en années)	1,04	2,04	3,04
Taux de rendement attendu (en %)	2,47	2,47	2,47
Juste valeur des instruments (en euros)	17,79	35,77	42,95
(Charge) produit enregistré en 2026 (en millions d'euros)	-0	-0	-0

Date du Conseil d'administration	25 septembre 2025	25 septembre 2025	25 septembre 2025
Nombre d'actions initialement attribuées	470 617	470 617	470 766
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	51,4	51,4	51,4
Date d'acquisition	31 décembre 2026	31 décembre 2027	31 décembre 2028
Durée de vie (en années)	1,27	2,27	3,27
Taux de rendement attendu (en %)	2,34	2,34	2,34
Juste valeur des instruments (en euros)	23,27	40,05	45,88
(Charge) produit enregistré en 2026 (en millions d'euros)	-5	-5	-4

Date du Conseil d'administration	06 mars 2025	06 mars 2025	06 mars 2025
Nombre d'actions initialement attribuées	141 877	141 877	141 921
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	49,0	49,0	49,0
Date d'acquisition	31 décembre 2026	31 décembre 2027	31 décembre 2028
Durée de vie (en années)	1,82	2,82	3,82
Taux de rendement attendu (en %)	2,76	2,76	2,76
Juste valeur des instruments (en euros)	27,98	41,17	48,27
(Charge) produit enregistré en 2026 (en millions d'euros)	-1	-1	-1

Note 6 Actifs et passifs financiers et résultat financier

6.1 – Résultat financier

Au cours du premier semestre 2026, Atos Group a mis en œuvre la première phase de son refinancement portant sur les dettes de la tranche '1L' via :

- A. L'émission de 1 250 millions d'euros de nouvelles obligations senior sécurisées de premier rang à échéance 2031 (950 millions d'euros à taux fixe, 300 millions d'euros à taux variable) et ;
- B. La mise en place d'une nouvelle FCR de 110 millions d'euros.

Le produit de cette opération a été utilisé pour :

- rembourser par anticipation le '1L Term Loan' à échéance 2029, pour un montant de 325 millions d'euros (nominal plus intérêts capitalisés et courus), et
- lancer auprès des porteurs une offre de rachat des '1L Bonds' à échéance 2029, qui a donné lieu au remboursement des obligations en deux temps : (i) sur le 1er semestre 2026, règlement d'un montant de 63 millions d'euros, via l'exercice de « put investisseur », et (ii) début juillet 2026, règlement d'un montant de 857 millions d'euros couvrant nominal, intérêts capitalisés et courus, ainsi qu'une pénalité de sortie anticipé contractuelle de 63 millions d'euros, via l'exercice d'un « call émetteur ».

La mise à jour de la valeur du coût amorti des dettes '1L Bonds' sur la base des flux futurs révisés actualisés a conduit à reconnaître en résultat une charge exceptionnelle d'environ 63 millions d'euros, représentative de la pénalité de sortie.

L'émission de 1 250 millions d'euros et le FCR de 110 millions d'euros sont analysés comme de nouveaux financements comptabilisés selon les principes du coût amorti (comptabilisation à l'origine en juste valeur nette correspondant au nominal émis net des primes et frais de transaction représentant environ 30 millions d'euros, amortissement des primes et frais de transaction en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif).

En parallèle, et s'agissant des dettes de la tranche '1,5L', le groupe a procédé :

- à des rachats sur le marché obligataire pour un montant total de 109 millions d'euros (opérations

généralant un produit net de 4 millions d'euros déterminés par différence entre le montant payé et la valeur comptable de la dette soldée) ;

- à des remboursements partiels (pari passu entre '1,5L Bonds' et '1,5 Term Loans', pour la valeur nominale plus intérêts capitalisés et courus) financés par l'utilisation d'une partie des produits nets de cession d'actifs, notamment en Amérique du Sud, pour un montant total de 38 millions d'euros.

Les rachats et remboursements anticipés sur les lignes '1,5L' engendrent au 30 juin 2026 une accélération de la reprise de décote reconnue en 2024 sur la valeur d'entrée des financements, générant une charge non récurrente en résultat financier de 47 millions d'euros.

Le résultat financier du Groupe a représenté une charge de 321 millions d'euros sur la période (contre une charge de 202 millions d'euros au premier semestre 2025) et était composé d'un coût de l'endettement financier net de 294 millions d'euros et d'autres charges financières nettes pour 28 millions d'euros.

Coût de l'endettement financier net

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2025
Produits d'intérêts	38	62
Charges d'intérêts	-332	-224
Coût de l'endettement financier net	-294	-162

Le coût de l'endettement financier net est passé de 162 millions d'euros au premier semestre 2025 à 294 millions d'euros au premier semestre 2026.

Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des intérêts lié aux nouveaux financements (charge de 12 millions d'euros), l'accélération de l'amortissement de l'ajustement de la juste valeur à l'origine des dettes remboursées et rachetées, pour un montant de 47 millions d'euros, ainsi que par l'anticipation du coût de la pénalité de sortie de 63 millions d'euros réglé début juillet 2026 au titre du remboursement anticipé des 1L Bonds.

Au premier semestre 2026, les intérêts des comptes de cash pooling ont représenté un produit de 35 millions d'euros et une charge de 29 millions d'euros (contre respectivement 57 millions d'euros et 45 millions d'euros au premier semestre 2025).

Autres produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2025
Gains (pertes) de change	-1	-1
Gains (pertes) de réévaluation des contrats à terme à leur juste valeur	-1	1
Intérêts sur les dettes de location	-13	-15
Autres produits (charges)	-13	-25
Autres produits (charges) financiers	-28	-40
Dont:		
- autres charges financières	-31	-62
- autres produits financiers	4	22

Les autres éléments financiers ont représenté une charge nette de 28 millions d'euros contre une charge nette de 40 millions d'euros au premier semestre 2025 et étaient principalement composés de :

- charges financières liées aux dettes de location pour 13 millions d'euros contre 15 millions d'euros au premier semestre 2025.
- autres éléments pour -13 millions d'euros en juin 2026, composés principalement, du coût financier des pensions pour 16 millions d'euros. En juin 2025, le montant de 25 millions d'euros correspondait au coût financier des pensions pour 16 millions d'euros, ainsi qu'une provision sur titres non consolidés de 9 millions d'euros.

6.2 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2026	31 décembre 2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie incluant l'impact IFRS 5*	1 735	1 245
Trésorerie et équivalents de trésorerie excluant l'impact IFRS 5	-	19
TOTAL	1 735	1 265

(*) inclut un montant de « restricted cash » liquidités soumises à principalement l'Inde, la Chine, le Brésil, l'Argentine, la Malaisie et les Philippines, de 129 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 99 millions d'euros au 30 juin 2026.

Accord de cash pooling multidevises

Le Groupe a conclu un accord de centralisation de trésorerie multidevises. Au 30 juin 2026, les soldes de trésorerie et les découverts participant à la mise en commun de trésorerie ont été physiquement centralisés dans le compte bancaire EUR de l'entité centralisatrice par le biais de virements de trésorerie et d'opérations de change (swaps).

Les montants bruts des excédents de trésorerie et des découverts des comptes bancaires dans le périmètre de cet accord de cash pooling sont comme suit :

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2026	31 décembre 2025
Comptes bancaires en excédent de trésorerie	1 051	296
Comptes bancaires en découverts	-	-
Position nette unique présentée en Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière	1 051	296

6.3 – Actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2026	31 décembre 2025
Actifs de régime de retraite	23	24
Juste valeur des participations non consolidées, nette des dépréciations	2	3
Autres*	298	63
TOTAL	324	91

(*) Le poste Autres inclut les prêts, les dépôts, les garanties et les frais d'acquisition et de souscription liés aux acquisitions passées et amortis sur la durée des instruments de dette ainsi qu'un reclassement de compte collatéral Trizetto pour un montant de 255 millions d'euros. Ce compte est soumis à des restrictions d'utilisation et n'est pas inclus dans la liquidité disponible du Groupe.

6.4 – Passifs financiers

	Semestre clos le 30 juin 2026			31 décembre 2025		
(en millions d'euros)	Courant	Non-courant	Total	Courant	Non-courant	Total
Emissions obligataires	867*	1 768	2 635	5	1 439	1 443
Obligation échangeable en actions	-	-	-	-	-	-
Prêts bancaires et titres de créances négociables	1	534	535	3	824	827
Autres emprunts	13	-	13	15	-	15
Total emprunts	881	2 302	3 183	22	2 263	2 285

(*) un encours de 857 millions d'euros est lié au remboursement anticipé le 06/07 du 1LBond, incluant une pénalité de 63 millions d'euros.

Principales caractéristiques

Les emprunts au 30 juin 2026 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur Nominale	Devise d'origine	Valeur IFRS	Taux nominal	Taux effectif	Type de taux	Maturité
Obligation New money 2029 1L	744	Euro	855	9,00% ⁽¹⁾	13,44%	Fixe	December 2029
Prêt bancaire Réinstallé 2030 1, 5L	732	Euro	445	7,01% ⁽²⁾	23,08%	Variable	December 2030
Obligation Réinstallée 2030 1, 5L	713	Euro	499	5,00% ⁽³⁾	21,31%	Fixe	December 2030
Obligation Réinstallée 2031 NEW	950	Euro	939	8,13% ⁽⁴⁾	8,85%	Fixe	May 2031
Obligation Réinstallée 2031 NEW	300	Euro	293	7,57% ⁽⁵⁾	8,26%	Variable	May 2031
Prêt bancaire Réinstallé 2032 2L	219	Euro	87	5,00% ⁽⁶⁾	22,71%	Fixe	December 2032
Obligation Réinstallée 2032 2L	134	Euro	55	1,00% ⁽⁷⁾	22,47%	Fixe	December 2032
Sous-total	3 792		3 173				
Autres emprunts, hors découverts bancaires			10				
TOTAL	3 792		3 183				

(1) Intérêt numéraire de 9,00% et prime de remboursement de 4,0%

(2) Taux du 30 juin 2026. Intérêt numéraire EURIBOR 3 mois avec un plancher de 0,00% + 2,60% et intérêt PIK de 2,00%

(3) Intérêt numéraire de 5,00% et prime de remboursement de 4,00%

(4) Intérêt numéraire de 8,13%

(5) Intérêt numéraire de 7,57%

(6) Intérêt numéraire de 7,57%

(7) Intérêt numéraire de 1,00% et prime de remboursement de 4,00%

Covenants financiers

Au titre de la documentation de financement 2026 et des accords conclus en 2024 (au titre des dettes 1,5L et 2L) toujours en vigueur, le Groupe est soumis aux engagements financiers suivants :

- **Covenant de liquidité (1,5L et 2L) :** le Groupe doit maintenir une liquidité agrégée d'au moins 650 millions d'euros, testée trimestriellement. Au 30 juin 2026, la position de trésorerie du Groupe s'établit à 1 735 millions d'euros et demeure largement supérieure à ce seuil. La FCR s'élève au total à 110 millions d'euros, dont 40 millions d'euros sont mobilisés sous forme de garanties bancaires. La marge par rapport au seuil contractuel de 650 millions d'euros s'établissait ainsi à 1 155 millions d'euros.
- **Covenant de levier (1,5L) :** à compter du 30 juin 2027, le ratio de levier net total consolidé (Dettes nettes / OMDAL) ne devra pas excéder le plafond de 3,5.
- **Covenant conditionnel lié à la nouvelle FCR :** un ratio de levier net total consolidé de 8.00:1 s'applique si l'utilisation de la FCR dépasse 40 % des engagements totaux, soit 44 millions d'euros. Au 30 juin 2026, le test de ce covenant n'a pas été déclenché.

Autres informations

Flux de trésorerie contractuels

<i>(en millions d'euros)</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	30 juin 2026
nominal initial	744	-	-	-	713	1 250	134	2 841
intérêts capitalisés payés in fine (1)	110	-	-	-	189	-	49	349
intérêts cash (2)	60	140	142	143	145	63	2	695
Total Emissions obligataires	913	140	142	143	1 047	1 313	185	3 884
nominal initial	-	-	-	-	733	-	219	952
intérêts capitalisés payés in fine	-	-	-	-	94	-	82	176
intérêts cash (2)	20	40	41	42	43	3	3	193
Total Prêts bancaires	20	40	41	42	870	3	304	1 320
TOTAL	933	181	183	186	1 917	1 316	489	5 204

Emprunts en devise

La valeur comptable des emprunts du Groupe était libellée dans les devises suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	EUR	Autres devises	Total
30 juin 2026	3 176	8	3 183
31 décembre 2025	2 276	9	2 285

Juste valeur

Au 31 décembre 2025, la juste valeur des emprunts était évaluée à 3 107 millions d'euros. La juste valeur estimée des Obligations a été calculée à partir des cours vendeurs au 31 décembre 2025. La juste valeur estimée des Prêts à Terme a été calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs.

Au 30 Juin 2026, la juste valeur des emprunts était évaluée à 3 735 millions d'euros. La juste valeur estimée des Obligations a été calculée à partir des cours vendeurs au 30 juin 2026. La juste valeur estimée des Prêts à Terme a été calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs.

6.5 – Variation de l'endettement net

La variation de la trésorerie (endettement) net se réconcilie avec le tableau de flux de trésorerie comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Emissions obligataires	Obligations échangeables en actions	Prêts bancaires et titres de créances négoc.	Autres emprunts hors découverts bancaires	Emprunts hors découverts bancaires	Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	Découverts bancaires	Total Trésorerie nette et équiv. de trésorerie	Actifs (passifs) financiers*	Dettes de location
Au 1er janvier 2026	1 443	827	15	2 285	1 245	0	1 245	75	-965	477
Païement des loyers	-	-	-	-	-121	-	-121	-	-121	-121
Nouveaux emprunts	1 249	-	-	1 249	1 249	-	1 249	-	-	-
Remboursement d'emprunts	-190	-344	-	-534	-534	-	-534	-	-	-
Coût de l'endettement financier net payé	-	-	-	-	-84	-	-84	-	-84	-
Autres mouvements liés aux opérations de financement	-17	-	-	-17	-190	-	-190	173	-	-
Autres variations de la trésorerie nette	-	-	-2	-2	170	-0	170	0	172	-
Conversion de la dette en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des dettes de location	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64
Intérêts sur dettes de location	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13
Autres variations non-cash**	86	23	-	109	-	-	-	-	-109	-
Évolution de la dette et de la trésorerie avant ajustement de la juste valeur de la dette	1 128	-321	-2	805	489	-0	489	173	-142	-44
Ajustement de la juste valeur de la dette	64	29	-	93	-	-	-	-	-93	-
Reclassement en passifs liés à des actifs destinés à la vente	-	-	0	0	0	-0	0	7	7	1
Évolution de la dette et de la trésorerie	1 192	-292	-2	898	489	-0	489	173	-235	-44
Impact des variations des cours de monnaies étrangères	-	-	0	0	0	-0	0	7	7	1
Au 30 juin 2026	2 636	535	13	3 183	1 735	-0	1 735	255	-1 193	434
Part non courante	1 768	534	-	2 302	0	-0	0	255	-2 047	278
Part courante	867	1	13	881	1 735	0	1 735	0	854	156

(*) Actifs et passifs financiers à court terme porteurs d'intérêts à échéance de moins de 12 mois.

(**) Inclut les montants courus des intérêts PIK et de la prime de remboursement

L'écart entre les montants de nouvelle dette et de remboursement de dette présentés ci-dessus et ceux figurant dans le tableau des flux de trésorerie (Note 3.3.3.4) s'explique principalement par les frais liés à la mise en place de la nouvelle dette, réglés à hauteur de 16,8 millions d'euros, ainsi que par d'autres éléments sans incidence sur la trésorerie.

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2026	31 décembre 2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie incluant l'impact IFRS 5*	1 735	1 245
Trésorerie et équivalents de trésorerie excluant l'impact IFRS 5	-	19
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 735	1 265

(*) Inclut un montant de « restricted cash », liquidités soumises principalement à l'Inde, la Chine, le Brésil, l'Argentine, la Malaisie et les Philippines, de 129 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 99 millions d'euros au 30 juin 2026.

Début juillet 2026, le Groupe a exercé son option de remboursement anticipé (« call émetteur »), conduisant au règlement d'un montant total de 857 millions d'euros correspondant au nominal, aux intérêts courus et capitalisés ainsi qu'à une indemnité contractuelle de remboursement anticipé de 63 millions d'euros.

Note 7 Charge d'impôt

La charge d'impôt inclut les impôts courants et les impôts différés. Pour les besoins des états financiers consolidés résumés intermédiaires, l'impôt sur le résultat consolidé est comptabilisé sur la base de l'estimation par la direction du taux d'impôt effectif pour tout l'exercice appliqué au résultat avant impôt de la période intermédiaire. Le taux d'impôt effectif estimé annuel est déterminé à partir des prévisions d'impôts courants et différés de l'exercice complet au regard des prévisions de résultat pour l'année complète.

La charge d'impôt pour le premier semestre 2026 était de 37 millions d'euros rapportée à une perte avant impôt de 466 millions d'euros. Cette charge d'impôt courant est liée aux profits taxables principalement réalisés en Inde, et dans une moindre mesure en France et aux Etats-Unis d'Amérique.

Le Groupe a actualisé son appréciation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé sur la base du même plan d'affaires que celui retenu à la clôture annuelle du 31 décembre 2025 et confirmé dans le cadre de l'arrêté semestriel au 30 juin 2026. Cette analyse n'a conduit à aucune reconnaissance ni décomptabilisation nette ayant un impact sur le résultat de la période.

Conformément à IAS 34, l'estimation de la charge d'impôt au 30 juin 2026 repose sur le taux effectif d'impôt attendu pour l'exercice 2026. Cette estimation intègre les conséquences attendues de l'application des règles OCDE du Pilier 2. À ce titre, un montant de 1 millions d'euros a été comptabilisé dans les comptes consolidés du premier semestre 2026.

Note 8 Goodwill

Le goodwill représente l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise (le cas échéant) sur le montant net des actifs identifiables acquis et passifs repris à date d'acquisition. Si, après cette évaluation, le résultat est négatif, l'excédent est immédiatement reconnu en résultat en tant que gain sur une acquisition à des conditions avantageuses. Le montant du goodwill est définitivement établi dans une période de douze mois après la date d'acquisition.

Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Le goodwill est alloué à une UGT ou à un groupe d'UGTs pour les besoins des tests de dépréciation. Le goodwill est affecté aux UGTs susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises correspondants et représentant le niveau le plus bas auquel la Direction suit le goodwill.

Les tests de dépréciation du goodwill sont réalisés au niveau des opérations Atos, au sein de chaque Région (Regional Business Units ou « RBU ») et Eviden, car il s'agit du niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable ne serait plus recouvrée. De tels événements ou circonstances incluent mais ne se limitent pas à :

- un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le plan d'affaires ;
- une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- la perte d'un client majeur ;
- l'augmentation significative des taux d'intérêt.

Un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGTs à sa valeur recouvrable à la date de clôture. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés à la date de clôture sur la base du plan à moyen terme du Groupe.

Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est reconnue en « Autres produits et charges opérationnels ». La perte de valeur est reconnue en premier lieu en réduction de la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT et le reliquat, le cas échéant, est alloué aux autres actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

Une dépréciation de goodwill ne peut être reprise ultérieurement.

Lorsqu'une UGT, ou partie d'UGT, est cédée, la part de goodwill correspondant au périmètre cédé est prise en considération dans la valeur comptable de l'actif net cédé et utilisée pour déterminer le résultat de cession. La part de goodwill est déterminée sur la base des valeurs relatives du périmètre cédé et de l'UGT ou groupe d'UGTs.

L'évolution des valeurs comptables s'est présentée comme suit :

(en millions d'euros)	2025	Augmentation	Diminution	Variations de change et autres	Reclassement en actifs destinés à être cédés	30 juin 2026
Valeur brute	6 291	-	-11	98	-	6 379
Pertes de valeur	-5 826	-	8	-88	-	-5 906
Valeur nette	465	-	-3	10	-	472

(en millions d'euros)	2024	Augmentation	Diminution	Variations de change et autres	Reclassement en actifs destinés à être cédés	31 Décembre 2025
Valeur brute	6 916	-	-	-448	-177	6 291
Pertes de valeur	-6 263	-	-	365	72	-5 826
Valeur nette	653	-	-	-83	-105	465

Au 30 juin 2026, le Groupe a déterminé qu'il n'existait pas d'indicateur de perte de valeur. Le Groupe a examiné notamment la performance par rapport au budget, les perspectives d'activité, les taux d'actualisation, les restructurations et les variations de périmètre. Sur cette base, aucun indicateur nécessitant un test complémentaire n'a été identifié.

La variation observée au cours du premier semestre 2026 correspond à la partie du goodwill alloué dans le cadre de la cession des activités Atos South America pour -3 millions d'euros et des variations de change pour 10 millions d'euros.

Note 9 Engagements de retraite et autres avantages à long terme

Pour les besoins des états financiers consolidés résumés intermédiaires, les passifs et actifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages à long terme du personnel sont calculés en utilisant la dernière évaluation à la date de clôture de l'exercice précédent, soit au 31 décembre 2025. Des ajustements aux hypothèses actuarielles sont effectués sur les principaux régimes de retraite du Groupe, uniquement si des fluctuations significatives ou des événements ponctuels sont survenus au cours du semestre. Au premier semestre 2026, les ajustements d'hypothèses concernent la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Suisse et la France, exclusivement.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2026	31 décembre 2025
Charges payées d'avance	23	23
Charges à payer - engagements de retraite	-509	-638
Charges à payer - autres régimes à long terme	-22	-30
Provisions nettes retraites et assimilées	-508	-645

Le montant total net reconnu dans la situation financière au titre des engagements de retraite et assimilés (incluant les autres régimes à long terme) au 30 juin 2026 s'est élevé à 508 millions d'euros contre 645 millions d'euros au 31 décembre 2025. Dans ce total, le montant reconnu au titre des seuls engagements de retraite était de 509 millions d'euros au 30 juin 2026 contre 638 millions d'euros au 31 décembre 2025. Au Royaume-Uni, dans la zone Euro ainsi qu'en Suisse, les rendements de marché des obligations d'entreprises notées AA ont augmenté au cours du semestre. Les changements ont été reflétés par une hausse des taux d'actualisation déterminés à fin juin 2026. De même, les hypothèses d'inflation ont été revues pour la Grande-Bretagne, exclusivement.

	Royaume-Uni		Zone Euro		Suisse	
	30 juin 2026	31 décembre 2025	30 juin 2026	31 décembre 2025	30 juin 2026	31 décembre 2025
Taux d'actualisation	5,80%	5,40%	3,80%	3,65%	1,10%	1,02%
Augmentation salariale	2,65%	2,55%	2,55%	2,55%	1,00%	1,00%
Hypothèse d'inflation	RPI: 3,05%	RPI: 2,95%	2,00%	2,00%	0,75%	0,75%

La juste valeur des actifs de couverture pour les régimes les plus significatifs a été réévaluée au 30 juin 2026. Globalement, pour ces régimes, l'impact combiné des taux d'actualisation et des rendements réels sur les actifs de couverture a conduit à une diminution de la valeur nette des engagements de 37 millions d'euros (montant comptabilisé en autres éléments du résultat global).

L'impact net des régimes à prestations définies sur le compte de résultat du Groupe est résumé comme suit :

<i>(in € million)</i>	Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2025
Marge opérationnelle	-11	-15
Autres produits et charges opérationnels	3	1
Résultat financier	-13	-16
Impact total sur le compte de résultat	-21	-30

L'amélioration de la marge opérationnelle (moindre charge) bénéficie de l'impact du plan Genesis mis en œuvre par le groupe en 2025 et dont les effets se poursuivent en 2026. En outre, pour la France spécifiquement, la diminution des engagements de retraite, consécutive aux départs effectifs de l'entreprise au premier semestre est constatée au 30 juin 2026 sous la forme de curtailments, pour 1 million d'euros. Enfin il est rappelé que les évaluations sur la base des effectifs présents sont faites une seule fois l'an à la clôture annuelle.

Note 10 Provisions

(en millions d'euros)	31 Décembre 2025	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres*	30 juin 2026	Courantes	Non courantes
Réorganisation	157	66	-50	-6		168	148	19
Rationalisation	32	4	-2	-7		28	6	22
Engagements sur projets	298	51	-33	-20	1	297	136	161
Risques et litiges	245	172	-4	-18	-3	391	104	288
Total provisions	732	293	-88	-51	-2	884	394	490

* La rubrique « Autres » correspond principalement à des ajustements de conversion des devises et des reclassements.

Au premier semestre 2026, la charge de réorganisation de 113 millions d'euros comprend 77 millions d'euros de dotations aux provisions au titre des dernières mesures de réduction d'effectifs engagées dans le cadre du plan stratégique Genesis et 36 millions d'euros de charges directement comptabilisées en résultat.

Les décaissements de réorganisation se sont élevés à 122 millions d'euros sur la période. Ils comprennent 50 millions d'euros d'utilisations de provisions constituées au cours des périodes antérieures ou du semestre, ainsi que 72 millions d'euros de paiements correspondant principalement à des charges directement comptabilisées. Une partie des dotations comptabilisées au cours du semestre n'avait pas encore donné lieu à décaissement au 30 juin 2026 et demeure comprise dans le solde des provisions à cette date.

Les dotations aux provisions pour engagements sur projets ont principalement été liées aux réévaluations de l'impact de projets déficitaires et de contrats onéreux. Les reprises ont été utilisées majoritairement au Royaume-Uni et en Belgique. Les reprises sans objet correspondent en grande partie en France pour 10 millions d'euros.

L'augmentation nette des provisions pour risques et litiges renvoie à l'évolution des principaux litiges décrits en Note 12.

Note 11 Capitaux propres

Capital social

Au 30 juin 2026, le capital social était de 19 750 179 euros composés de 19 750 179 actions.

Bons de souscription d'actions

Depuis le 31 décembre 2025, le capital social de la société a été :

- Augmenté de 41 229 actions nouvelles le 9 février 2026 pour constater l'exercice de bons de souscription d'actions. Il a ainsi été porté à 19 453 730 euros, divisé en 19 453 730 actions d'un euro de valeur nominale chacune entièrement libérées ; et
- Augmenté de 296 449 actions nouvelles le 23 février 2026 pour constater l'exercice de bons de souscription d'actions. Il a ainsi été porté à 19 750 179 euros, divisé en 19 750 179 actions d'un euro de valeur nominale chacune entièrement libérées.

Les actions ordinaires donnent droit à dividendes et à droit de vote.

Au cours du premier semestre 2026, l'exercice de 18 465 bons de souscription a conduit à l'émission de 337 678 actions nouvelles, après prise en compte du regroupement d'actions du 24 avril 2025.

Regroupement d'actions

Au 24 avril 2025, la société a procédé à un regroupement de ses actions à raison de 10 000 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,0001 euro pour une action nouvelle d'une valeur nominale d'un euro, conformément à la décision du conseil d'administration en date du 6 mars 2025, suivant délégation de pouvoirs accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 31 janvier 2025 (29^e résolution).

Au 30 juin 2026, le capital social d'Atos Group s'élève à 19 750 179 euros, composé de 19 750 179 actions entièrement libérées dont la valeur nominale s'élève à un euro par action.

Résultat net par action

(in € million)	Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2025
Résultat net		
– attribuable aux propriétaires de la société mère [a]	-503	-696
Nombre moyen pondéré d'actions [c]	19 648 586	18 629 636
Résultat net par actions (en euros)	-25,59	-37,36
Nombre moyen pondéré dilué d'actions [e]=[c]+[d]	19 648 586	18 629 636
Résultat net par action dilué [b]/ [e]	-25,59	-37,36

(1) Les données présentées au 30 juin 2026 prennent en compte d'une part l'impact du regroupement d'actions intervenu en avril 2025 et les augmentations de capital de février 2026 et conformément à IAS 33. Voir Note 11.

(2) Les données présentées au 30 juin 2025 prennent en compte l'impact du regroupement d'actions intervenu en avril 2025 et conformément à IAS 33.

Compte tenu de la perte nette enregistrée, les instruments potentiellement dilutifs auraient un effet anti dilutif et n'ont pas été retenus dans le calcul du résultat net dilué par action.

Note 12 Litiges

Le Groupe est impliqué au 30 juin 2026 dans un nombre limité de procédures judiciaires, administratives et réglementaires dans diverses juridictions, bien que cela ne soit pas le cas dans tous les pays où il opère. Ces procédures concernent principalement des litiges commerciaux (12.1), en droit du travail (12.2), ainsi qu'en matière fiscale (12.3), et surviennent dans le cadre normal de ses activités. Si la plupart des litiges ont une importance financière faible, quelques-uns restent significatifs en raison de leur complexité ou de leur impact potentiel.

Tous les litiges et réclamations potentiels et en cours sont signalés, suivis et gérés de manière appropriée à chaque étape de leur progression et font l'objet d'un contrôle juridique par le service juridique du Groupe. Le Groupe continue de gérer les affaires en cours conformément aux règles juridiques applicables, avec l'aide de conseillers externes si nécessaire, et estime que des provisions suffisantes ont été constituées.

Les détails des litiges et réclamations pour lesquels des provisions ont été constituées et ceux pour lesquels aucune provision n'a été constituée ne sont pas divulgués, car ces informations pourraient influencer l'issue de certains contentieux en cours. De surcroît, la divulgation du montant des provisions par litige serait de nature à impacter la conduite des litiges.

Le Groupe a évalué les risques de chaque cas en fonction du résultat probable de chaque contentieux, sur la base des meilleures estimations du Groupe et de ses conseils externes. Même si le Groupe considère que le risque est faible, dans un scénario pessimiste, l'issue de chaque cas pourrait différer de ces estimations et pourrait même correspondre aux montants réclamés par les plaignants respectifs.

12.1. Principaux litiges en matière commerciale

Cette section présente uniquement les litiges les plus importants pour le Groupe en termes d'exposition financière ou de risque réputationnel.

Au sein du Groupe, il n'existe qu'un nombre limité de litiges commerciaux importants en cours (12.1.1).

Un litige important a été résolu à l'amiable (12.1.2), quelques litiges liés à la gouvernance du Groupe sont également toujours en cours (12.1.3), Atos Group répond aussi régulièrement aux demandes des autorités administratives (12.1.4).

Les paragraphes suivants résument la nature, l'état d'avancement et l'impact potentiel de ces affaires clés.

12.1.1. Litiges commerciaux en cours

Litige aux États-Unis contre TriZetto et Cognizant

En octobre 2020, un jury a jugé Syntel, une filiale d'Atos Group aux Etats Unis acquise en 2018, responsable de détournement de secrets commerciaux et de violation du droit d'auteur, et a accordé à Cognizant et TriZetto environ 855 millions de dollars américains de dommages et intérêts. Tout au long du procès et dans sa requête postérieure au procès, Syntel a soutenu que Cognizant et TriZetto n'avaient pas prouvé de manière suffisante le détournement de secrets commerciaux et que leurs théories de calcul des dommages étaient juridiquement infondées.

Dans sa décision, le tribunal de district pour le district sud de New York a estimé que les preuves présentées étaient suffisantes pour justifier le verdict du jury sur le détournement de secrets commerciaux et que l'attribution de 285 millions de dollars américains de dommages et intérêts compensatoires n'était pas contraire à la loi. Cependant, il a jugé que l'attribution de 570 millions de dollars de dommages-intérêts punitifs était excessive et devait être réduite à 285 millions de dollars. TriZetto a accepté cette réduction.

Le tribunal a également rendu une injonction interdisant à Syntel toute utilisation future des secrets commerciaux et des droits d'auteur concernés par le procès.

Le 25 mai 2023, la cour d'appel du deuxième circuit des Etats-Unis a confirmé la décision du tribunal de district sur la responsabilité, mais a annulé le jugement sur les dommages-intérêts. La cour d'appel a renvoyé l'affaire au tribunal de district pour un nouvel examen du montant des dommages-intérêts, le cas échéant, encore susceptibles d'être alloués.

Le 13 mars 2024, le tribunal de district a annulé l'ensemble des dommages-intérêts compensatoires de 285 millions de dollars et a accordé la demande de TriZetto pour le remboursement des frais d'avocat, à hauteur de 14,5 millions de dollars.

Le 23 octobre 2024, le tribunal de district a ordonné un nouveau procès portant sur les dommages-intérêts compensatoires éventuellement dus par Syntel pour détournement présumé de secrets commerciaux et violation du droit d'auteur.

Le 25 novembre 2024, Syntel a déposé une requête auprès de la cour d'appel du deuxième circuit pour obtenir l'autorisation de faire appel de l'ordonnance du tribunal de district ordonnant un nouveau procès. Le 7 mars 2025, le deuxième circuit a rejeté la requête de Syntel et, par conséquent, un nouveau procès s'est tenu la semaine du 23 juin 2025.

Le 30 juin 2025, un jury du tribunal de district des États-Unis pour le district sud de New York a accordé des dommages compensatoires d'un montant d'environ 70 millions de dollars américains que Syntel doit verser à TriZetto au titre des préjudices résultant des faits de détournement de secrets commerciaux et de violation du droit d'auteur imputés à Syntel.

Le 27 mars 2026, le tribunal de district a rendu sa décision préalable au jugement final en confirmant le montant des dommages compensatoires alloués à TriZetto à hauteur d'environ 70 millions de dollars américains en juin 2025, réduit le montant des dommages-intérêts punitifs précédemment accordés (285 millions de dollars correspondant au montant réclamé par TriZetto) à environ 140 millions de dollars (soit le double du montant des dommages compensatoires), et octroyé 12,4 millions de dollars au titre des frais d'avocat (en sus des 14,5 millions de dollars de frais d'avocat précédemment octroyés). Le tribunal a également octroyé des intérêts sur les dommages compensatoires au taux légal de l'Etat de New York de 9%, qui courent à compter du 9 janvier 2018.

Le jugement final révisé rendu le 29 avril 2026 a confirmé les montants alloués le 27 mars et a procédé au calcul du montant des intérêts sur les dommages compensatoires en les fixant à 60,9 millions de dollars jusqu'au 24 avril 2026, plus 21 604 dollars par jour jusqu'au prononcé du jugement définitif. Au total, Syntel, filiale d'Atos Group aux Etats Unis, a été condamnée à verser la somme de 297,9 millions de dollars américains à TriZetto.

Syntel a interjeté appel le 19 mai 2026, TriZetto ayant, pour sa part, formé un appel incident le 1er juin 2026.

Afin d'obtenir une suspension de l'exécution du jugement final révisé, Syntel a mis en place une caution (« supersedeas bond ») d'un montant égal à l'intégralité de la somme allouée par le jugement, majorée des

intérêts post-jugement, soit un montant total de 309 millions de dollars américains en prenant de 12 mois d'intérêts post-jugement. Cette caution est garantie par un dépôt en numéraire (« cash collateral ») de 290 millions de dollars américains, comprenant 203 millions de dollars supplémentaires par rapport au montant déjà en dépôt dans le cadre de ce litige.

Réclamation liée à un programme européen de contrôle aux frontières

Une filiale d'Atos Group en Belgique conjointement avec deux autres entreprises, a participé à la mise en œuvre d'un programme européen de modernisation des systèmes de contrôle aux frontières mis en service en octobre 2025 après plusieurs années de retard.

En avril 2026, cette filiale a reçu une assignation devant les juridictions estoniennes afin d'être solidairement condamnée aux côtés des deux autres entreprises au paiement de dommages et intérêts à hauteur de 78,4 millions d'euros au principal, en sus d'intérêts au taux légal applicable.

Les trois sociétés mises en cause disposent d'un délai expirant le 14 septembre 2026 pour déposer leurs conclusions en réponse et, le cas échéant, présenter des demandes reconventionnelles.

12.1.2. Contentieux significatif résolu à l'amiable au premier semestre 2026

Réclamation contre un client britannique pour factures impayées

En septembre 2022, Atos IT Services UK Limited a signé un contrat d'externalisation informatique avec un client britannique, portant sur une première génération d'externalisation, incluant la cybersécurité, l'automatisation, la réaffectation des ressources et les opérations numériques.

À la suite du report de la date de début du service, un litige était apparu entre les parties concernant les raisons du retard et le périmètre exact du service. Par ailleurs, Atos IT Services UK avait accumulé une créance importante en raison de l'absence complète et injustifiée de paiement de ses factures pendant plusieurs mois.

En août 2024, le client avait résilié le contrat et menacé d'intenter une action en justice d'environ 101 millions de livres sterling pour rupture présumée du contrat. Atos IT Services UK a contesté cette réclamation, considérant que le client était en infraction avec ses obligations et a réclamé le paiement des factures en souffrance et a donc déposé le 20 décembre 2024 une réclamation devant la Haute Cour de justice Business & Property Courts of England & Wales, Technology and Construction Court.

Le 11 avril 2025, le client a présenté des demandes reconventionnelles d'environ 171,6 millions de livres sterling. Le 3 novembre 2025, Atos IT Services UK a signifié ses conclusions modificatives (Amended Particulars of Claim), portant sa demande à environ 80 millions de livres sterling.

En parallèle, Atos IT Services UK a déposé le 1er octobre 2025 une requête visant à obtenir de la cour une décision anticipée concernant sa demande d'un montant d'environ 19 millions de livres sterling (plus intérêts) au titre de certaines factures impayées relatives à des frais de transformation.

Les parties sont finalement parvenues à une résolution amiable de leur litige et ont conclu un partenariat stratégique le 30 mars 2026.

En conséquence, la procédure judiciaire a officiellement pris fin à la suite d'une décision rendue le 2 avril 2026 entérinant l'accord des parties, qui n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

12.1.3. Actions relatives à la gouvernance d'entreprise

En tant que société cotée en bourse, Atos Group fait l'objet d'actions ou de litiges engagés par certains actionnaires ou anciens actionnaires individuels ou groupes d'actionnaires, visant à contester la stratégie ou la gouvernance passée d'Atos Group.

- A. Le 29 avril 2025, des actionnaires ont engagé une instance au fond devant le tribunal judiciaire de Nanterre entre autres contre Atos Group, invoquant la commission d'infractions boursières et notamment la diffusion d'informations trompeuses et fausses et la rétention d'informations privilégiées pour des faits remontant à 2021 et 2023.

Compte tenu du nombre de défendeurs et des incidents de procédure dont est saisi le tribunal, la date à laquelle sera rendue le jugement de première instance sur le fond ne devrait pas intervenir en 2026.

- B. Le 4 juillet 2025, Atos Group a été assignée en référé devant le président du tribunal de commerce de Pontoise par certains de ses actionnaires. Les demandeurs sollicitent, en vertu de l'article 145 du code de procédure civile, que le juge ordonne à Atos Group de communiquer un grand nombre de

documents pour des faits sur la période 2017-2023.

Par ordonnance rendue le 16 janvier 2026, le président du tribunal de commerce de Pontoise a ordonné la communication d'une partie des documents. Atos Group a interjeté appel de cette ordonnance devant la cour d'appel de Versailles et a demandé l'arrêt de l'exécution provisoire devant le premier président de la cour d'appel de Versailles. Le 19 mars 2026, le premier président de la cour a jugé que la décision n'était pas sujette à exécution provisoire. Toutefois, les parties adverses ont formé un pourvoi devant la Cour de cassation sur le fondement de l'excès de pouvoir. La procédure d'appel est par ailleurs en cours.

12.1.4. Enquête de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Atos Group répond régulièrement aux demandes des autorités administratives qui lui sont adressées et notamment dans le cadre d'une enquête de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en matière d'information financière.

12.2. Litiges en matière de droit du travail

Le Groupe emploie environ 55 000 salariés et fait face à relativement peu de litiges en matière de droit du travail. Dans la majeure partie des juridictions, il n'existe pas ou très peu de litiges.

Le Groupe est partie en qualité de défendeur à quelques litiges en matière sociale de valeur plus importante. De l'avis du Groupe, ces litiges sont pour la plupart dépourvus en tout ou partie de fondement et font l'objet d'une provision adaptée.

12.3. Litiges en matière fiscale

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges, réclamations et audits habituels en matière fiscale. De tels litiges sont généralement résolus par le biais de procédures administratives non contentieuses. Certaines réclamations en matière fiscale sont localisées en Inde et au Brésil, où le Groupe est tantôt défendeur tantôt requérant. De tels litiges sont courants pour les sociétés opérant dans ces régions et les procédures sont habituellement longues.

Note 13 Événements postérieurs à la date de clôture

Le 6 juillet 2026, le Groupe a remboursé les obligations 1L pour 857 millions d'euros couvrant nominal, intérêts capitalisés et courus, ainsi qu'une pénalité de sortie anticipé contractuelle de 63 millions d'euros. Le règlement a été financé par le produit des obligations émises en mai et par la trésorerie disponible.

Pour plus d'information, se référer à la Note 6.1.

3.5. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2026 pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Aux Actionnaires de la société Atos Group,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Atos Group, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les Commissaires aux comptes,

Levallois-Perret et Paris, le 29 juillet 2026

Forvis Mazars SA

BDO Paris

Simon Beillevaire
Associé

Bruno Pouget
Associé

Eric Picarle
Associé

Arnaud Tonnet
Associé

4. Répartition du capital

La répartition du capital de la société au 30 juin 2026 et au cours des trois derniers exercices est la suivante:

	Au 30 juin 2026		Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Actions	%	Actions	%	Actions*	%	Actions *	%
Melqart Asset Management (UK) Limited	1 752 998 ¹	8,88 %	1 741 539 ²	8,97 %	-	-	-	-
D.E. Shaw & Co	1 579 490 ³	8,00 %	1 532 478 ⁴	7,89 %	14 527 540 998 ⁵	8,11 %	-	-
Tresidor Investment Management	1 117 841 ⁶	5,66 %	1 117 841 ⁶	5,76 %	11 178 413 757 ⁷	6,24 %	-	-
ING Bank N.V.	-	-	- ⁸	-	9 567 259 657 ⁹	5,34 %	-	-
Onepoint	-	-	-	-	- ¹⁰	-	12 414 101 ¹¹	11,14 %
Bank of America	-	-	-	-	- ¹²	-	5 904 331 ¹³	5,30 %
Salariés	15 915	0,081 %	18 865	0,10 %	134 610 909	0,08 %	3 246 526	2,91 %
Conseil d'administration	309 093	1,57 %	309 063	1,59 %	2 432 881 880	1,36 %	9 625	0,01 %
Dont le président-directeur général	303 743	1,54 %	303 743	1,56 %	2 432 437 432 ¹⁴	1,36 %	-	-
Auto-détention	7	0,00004 %	7	0,00004 %	2 877 312	0,002 %	77 312	0,07 %
Autres	14 974 835	75,82 %	14 692 708	75,69 %	143 624 827 562	78,86 %	89 787 412	80,57 %
Total	19 750 179	100 %	19 412 501	100 %	179 035 979 643	100 %	111 439 307	100 %

* Les données relatives aux exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024 sont présentées avant la mise en œuvre du regroupement d'actions devenu effectif le 24 avril 2025 sur la base d'une parité de 10 000 actions anciennes pour une action nouvelle. En conséquence, les données présentées pour les exercices 2023 et 2024 ne sont pas directement comparables à celles présentées au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2026.

1. Par déclaration de franchissement de seuils statutaire en date du 5 février 2026, Melqart Asset Management (UK) Limited a déclaré avoir franchi à la hausse, le 4 février 2026, les seuils de 9 % du capital et des droits de vote de la Société (sur la base du capital social à cette date) et détenir à cette date 1 752 998 actions.
2. Par déclaration de franchissement de seuils statutaire en date du 15 décembre 2025, Melqart Asset Management (UK) Limited a déclaré avoir franchi à la hausse, le 12 décembre 2025, les seuils de 9 % du capital et des droits de vote de la société (sur la base du capital social à cette date) et détenir à cette date 1 741 539 actions.
3. Par déclaration de franchissement de seuils statutaire en date du 23 juin 2026, D.E. Shaw & Co a déclaré avoir franchi à la baisse, le 16 juin 2026, les seuils de 8 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir à cette date 1 579 490 actions.
4. Par déclaration de franchissement de seuils statutaire en date du 31 juillet 2025, D.E. Shaw & Co a déclaré avoir franchi à la baisse, le 24 juillet 2025, les seuils de 8 % du capital et des droits de vote de la société et détenir à cette date 1 532 478 actions.
5. Par déclaration de franchissement de seuils statutaire en date du 24 décembre 2024, D.E. Shaw & Co a déclaré avoir franchi à la baisse, le 18 décembre 2024, les seuils de 9 % du capital et des droits de vote de la société et détenir à cette date 14 527 540 998 actions (avant prise en compte du regroupement d'actions).
6. Sur la base (i) du nombre d'actions que Tresidor Investment Management a déclaré détenir par déclaration de franchissement de seuils statutaire en date du 24 décembre 2024 et (ii) de l'application de la parité d'échange de 10 000 anciennes actions pour 1 nouvelle action dans le cadre du regroupement d'actions de la société devenu effectif le 24 avril 2025.
7. Par déclaration de franchissement de seuils statutaire en date du 24 décembre 2024, Tresidor Investment Management a déclaré avoir franchi à la hausse, le 18 décembre 2024, les seuils de 6 % du capital et des droits de vote de la société et détenir à cette date 11 178 413 757 actions.
8. A la suite de la déclaration de franchissement de seuils légale en date du 30 juin 2025 (n° 225C1122) par laquelle ING Bank N.V. déclarait avoir franchi à la baisse, le 25 juin 2025, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir à cette date 940 022 actions de la société, sa participation éventuelle est incluse dans « Autres ».
9. Sur la base de la déclaration de franchissement de seuils légale en date du 19 décembre 2024 (n° 224C2813).
10. A la suite de la déclaration de franchissement de seuils statutaire en date du 11 juillet 2024 par laquelle Onepoint déclarait avoir franchi à la baisse, le 5 juillet 2024, les seuils de 3 % et 2 % du capital et des droits de vote de la société et détenir à cette date

- 2 158 159 actions, sa participation éventuelle est incluse dans « Autres ».
11. Sur la base de la déclaration de franchissement de seuils légale en date du 13 décembre 2023 (n° 223C2047).
 12. A la suite de la déclaration de franchissement de seuils légale en date du 13 décembre 2024 (n° 224C2670) par laquelle Bank of America déclarait avoir franchi à la baisse, le 10 décembre 2024, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir à cette date 24 752 285 actions de la société, sa participation éventuelle est incluse dans « Autres ».
 13. Sur la base de la déclaration de franchissement de seuils légale en date du 14 septembre 2023 (n° 223C1428).
 14. Conformément à son engagement de souscription, Philippe Salle a participé à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'Atos SE dans le cadre de la restructuration financière de la société, pour un montant global de 9 millions d'euros, soit la souscription de 2 432 432 actions (représentant 243 243 actions après le regroupement d'actions intervenu le 24 avril 2025).

Les actions de la société détenues par les salariés sont gérées au travers de Fonds Communs de Placement Groupe (FCPE) ou via une participation directe. Les Conseils de Surveillance des FCPE exercent les droits de vote rattachés aux titres détenus au sein du FCPE. Au 30 juin 2026, l'actionnariat des collaborateurs et anciens collaborateurs du Groupe en actions Atos Group représentait 0,081 % du capital environ.

Au 30 juin 2026, Melqart Asset Management (UK) Limited, D.E. Shaw & Co et Tresidor Investment Management étaient les seuls actionnaires à déclarer détenir une participation supérieure à 5 % du capital social de la société.

Pacte d'actionnaires ou accords susceptibles d'entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice du droit de vote

Aucun pacte d'actionnaires n'a été notifié à la société pour dépôt auprès des autorités boursières et, à la connaissance de la société, il n'existe aucune action de concert ni accord similaire.

La société n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui pourraient entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la société.

Effet potentiel futur sur le capital

Bons de souscription d'actions

Dans le cadre de sa restructuration financière, Atos a émis, le 18 décembre 2024, 22 398 648 580 bons de souscription d'actions (les « BSA »).

Les BSA sont exerçables pendant une durée de 36 mois, donnant le droit de souscrire à 1/10000 action ordinaire nouvelle par BSA (après le regroupement d'actions de la société et l'ajustement automatique de la parité d'exercice des BSA). Ils ont été attribués gratuitement à certains Créanciers Participants (tels que définis et conformément au plan de sauvegarde accélérée), en contrepartie d'engagements de souscription et de garantie au titre des nouveaux financements privilégiés pris avant le jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde accélérée d'Atos.

Au 30 juin 2026, 18 465 818 876 BSA ont été exercés (soit 82,44 % du total des BSA émis). A cette même date, 3 932 829 704 BSA (soit 17,56 % du total des BSA émis) n'ont pas encore été exercés, notamment en l'absence de volonté des bénéficiaires de céder leurs positions sous-jacentes et/ou en raison de considérations propres à la gestion et la structure de certains fonds bénéficiaires. La dilution potentielle s'élève par conséquent à 1,99 % du capital et des droits de vote.

Actions potentielles (plan d'attribution gratuite d'actions de performance + BSA)

Le capital social de la société, composé de 19 750 179 actions émises au 30 juin 2026, pourrait être augmenté jusqu'à un maximum de 11,25 % par la création de 2 221 958 actions nouvelles résultant (i) de l'acquisition d'actions de performance ou d'actions gratuites et (ii) de l'exercice de bons de souscription d'actions, comme suit :

(en actions)	30 juin 2026	31 décembre 2025	% de dilution
Nombre d'actions émises	19 750 179	19 412 501	N/A
Issues des options de souscription d'actions ¹	0	0	0,00%
Issues des actions de performance/actions gratuites	1 828 675	1 862 675	9,26%
Issues des BSA	393 283	730 960	1,99%
Dilution potentielle	2 221 958	2 593 635	11,25%
TOTAL DU CAPITAL POTENTIEL	21 972 137	22 006 136	N/A

Options de souscription d'action

Au 30 juin 2026 (et depuis le 26 juillet 2022), il n'y a plus d'options de souscription d'actions en circulation.

¹ Le 25 juillet 2022, le Conseil d'Administration a constaté l'annulation de l'intégralité des options de souscription encore en circulation.

5. Annexes

5.1. Contacts

Les investisseurs institutionnels, analystes financiers ainsi que les actionnaires individuels peuvent, pour toute information, contacter :

Relations investisseurs : investors@atosgroup.com

Actionnaires individuels : [+33 8 05 65 00 75](tel:+33805650075)

5.2. Calendrier financier prévisionnel

21 octobre 2026 (avant l'ouverture des marchés)	Performance du troisième trimestre 2026
26 février 2027 (avant l'ouverture des marchés)	Résultats de l'année 2026
21 avril 2027 (avant l'ouverture des marchés)	Performance du premier trimestre 2027
5 mai 2027	Assemblée générale
29 juillet 2027 (avant l'ouverture des marchés)	Résultats semestriel 2027
21 octobre 2027 (avant l'ouverture des marchés)	Performance du troisième trimestre 2027

5.3. Table des matières détaillée

1.	Personnes responsables	3
1.1.	Attestation du responsable du rapport financier semestriel	3
1.2.	Responsables du contrôle des comptes	3
2.	Rapport d'activité	4
2.1.	Atos Group au premier semestre 2026	4
2.2.	Revue opérationnelle	6
2.2.1.	Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants, ainsi qu'à périmètre constant	6
2.2.2.	Chiffre d'affaires du T1 2025 à périmètre constant et réconciliation des taux de change, ainsi qu'au périmètre actuel	7
2.2.3.	Chiffre d'affaires du T2 2025 à périmètre constant et réconciliation des taux de change ainsi qu'au périmètre actuel	7
2.2.4.	Performance du premier semestre (S1) 2026 par segment	8
2.2.5.	Activité commerciale	11
2.2.5.1.	Prises de commandes	11
2.2.5.2.	Carnet de commandes	11
2.2.6.	Ressources humaines	12
2.2.7.	Mise à jour sur l'exécution du plan Genesis	12
2.3.	Perspectives financières	13
2.4.	Facteurs de risques	14
2.4.1.	Mise à jour du facteur de risque lié à la notation de crédit figurant à la section 7.2 du Document d'Enregistrement Universel 2025	14
2.4.2.	Mise à jour du facteur de risque lié à la cession de l'activité Advanced Computing figurant à la section 7.2 du Document d'Enregistrement Universel 2025	14
2.4.3.	Litiges	15
2.4.4.	Autres facteurs de risque	15
2.5.	Litiges et réclamations	16
2.5.1.	Principaux litiges en matière commerciale	16
2.5.1.1.	Litiges commerciaux en cours	16
2.5.1.2.	Contentieux significatif résolu à l'amiable au premier semestre 2026	19
2.5.1.3.	Actions relatives à la gouvernance d'entreprise	19
2.5.2.	Enquête de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)	20
2.5.3.	Litiges en matière de droit du travail	20
2.5.4.	Litiges en matière fiscale	20
2.6.	Parties liées	21
3.	États financiers	22
3.1.	Revue financière	22
3.1.1.	Événements significatifs	22
3.1.2.	Compte de résultat	23
3.1.2.1.	Marge opérationnelle	24
3.1.2.2.	Autres produits et charges opérationnels	24
3.1.2.3.	Résultat financier	25
3.1.2.4.	Impôt	25
3.1.2.5.	Résultat net par action	26
3.2.	Tableau de flux de trésorerie et endettement net retraité	27
3.2.1.	Politique de financement	29
3.3.	États financiers consolidés résumés semestriels	32
3.3.1.	Compte de résultat consolidé résumé semestriel	32
3.3.2.	État du résultat global consolidé semestriel	33
3.3.3.	États consolidés résumés semestriels de la situation financière	34
3.3.4.	Tableau de flux de trésorerie consolidé résumé semestriel	36
3.3.5.	Variation semestrielle des capitaux propres consolidés	37
3.3.6.	Annexe aux états financiers consolidés résumés semestriels	38
3.3.6.1.	Base de préparation	38
3.4.	Notes aux états financiers consolidés résumés semestriels	41
	Note 1 Variations de périmètre	42
	Note 2 Information sectorielle	43
	Note 3 Chiffre d'affaires, créances clients, actifs, passifs et coûts des contrats	45
	Note 4 Éléments opérationnels	46
	Note 5 Autres produits et charges opérationnels	47
	Note 6 Actifs et passifs financiers et résultat financier	50
	Note 7 Charge d'impôt	57
	Note 8 Goodwill	57
	Note 9 Engagements de retraite et autres avantages à long terme	59

	<i>Note 10 Provisions</i>	<i>60</i>
	<i>Note 11 Capitaux propres</i>	<i>60</i>
	<i>Note 12 Litiges</i>	<i>61</i>
	<i>Note 13 Événements postérieurs à la date de clôture.....</i>	<i>64</i>
3.5.	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2026 pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026	65
4.	Répartition du capital	66
5.	Annexes.....	69
5.1.	Contacts.....	69
5.2.	Calendrier financier prévisionnel	69
5.3.	Table des matières détaillée	70